

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 42^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 6 Novembre 1973.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5211).

Développement industriel et scientifique :

Développement industriel.

MM. Coulais, Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; Le Foll, Chevènement, Ducloné, Claude Michel, Roucaute, Beck.

MM. le ministre du développement industriel et scientifique, Lecanuet.

Réserve du vote sur les crédits concernant le développement industriel.

Amendement n° 141 de la commission de la production et des échanges : MM. Julien Schwartz, rapporteur pour avis ; Sallé, vice-président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; le ministre. — Rejet.

Amendement n° 93 de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : M. Schloesing, rapporteur spécial. — Rejet.

Amendement n° 144 de M. Capdeville : MM. Capdeville, Sallé, vice-président de la commission des finances ; le ministre. — Rejet.

Agriculture et développement rural, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. :

Rappel au règlement : MM. Bertrand Denis, le président.

M. Godefroy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture et le développement rural.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 5226).

PRESIDENCE DE M. PAUL ALDUY,
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646, 681).

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

Développement industriel (suite).

M. le président. Nous reprenons l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique concernant le développement industriel.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Coulais.

M. Claude Coulais. Mesdames, messieurs, ce qui est principalement en cause dans ce débat, ce n'est pas la politique pétrolière et énergétique de notre pays, bien que l'actualité lui confère un surcroît d'intérêt. Ce n'est pas non plus le budget du développement industriel, puisqu'il ne représente en fait qu'une faible partie de l'action industrielle de l'Etat. C'est l'ensemble de la politique industrielle de l'Etat qui s'exprime par divers moyens et de nombreux canaux et que, selon l'expression que vous avez employée ce matin, monsieur le ministre, vous avez pour responsabilité d'animer et de coordonner.

Suivant votre exemple, c'est donc sur cette politique industrielle que je ferai porter mon intervention, d'abord pour réfléchir à ce qu'elle est, ensuite pour rechercher comment elle pourrait être améliorée.

Lorsqu'on analyse notre politique industrielle, on est frappé du contraste saisissant qu'il y a entre les résultats globaux, très positifs, et les nombreuses incertitudes, voire les faiblesses, qui constituent des zones d'ombre inquiétantes pour l'avenir.

Si l'on juge cette politique à ces résultats globaux, on peut dire qu'elle est bien engagée, puisque les objectifs d'emplois, d'investissements et, dans une certaine mesure, d'accroissement des exportations ont été atteints. On peut dire aussi que notre industrie est placée sur une trajectoire de progrès puisque, en dix ans, la production a doublé.

De même, si l'on juge notre politique industrielle aux performances accomplies au cours de ces dernières années, sur le marché européen et le marché international, par plusieurs grands groupes industriels, on ne peut que se déclarer satisfait de cette nouvelle percée de notre économie. Etudiant cette progression, une revue nous montrait ainsi récemment que la France compte plus et pèse plus lourd qu'il y a cinq ou dix ans.

Enfin, on peut dire que plusieurs services industriels publics ont été engagés dans la voie d'une gestion plus équilibrée, faisant moins appel au budget et j'ajouterais même que notre politique énergétique est, elle aussi, engagée dans une bonne voie.

Mais, en contrepartie, des zones d'ombre subsistent, des points faibles existent qui sont inquiétants pour l'avenir. J'en évoquerai trois, et d'abord le caractère diffus, même confus, de nombreuses actions industrielles de l'Etat.

Le rapporteur spécial, M. Schloesing, a dit ce matin que le ministère était enlisé dans les habitudes. Le mot est peut-être un peu fort, mais on doit reconnaître que les crédits d'action industrielle sont dispersés pour atteindre de multiples objectifs mineurs et n'ont pas, de ce fait, l'effet d'entraînement ou de création que l'on pourrait en attendre. Il y a donc lieu de rechercher une meilleure efficacité de ces crédits. Le rapporteur pour avis, M. Schwartz, l'a d'ailleurs souligné et j'appuie son observation.

De même, la politique suivie par le Gouvernement pour améliorer nos positions dans certains secteurs industriels classés prioritaires par le VI^e Plan ne paraît ni suffisamment définie ni assez claire et ce que vous avez dit ce matin, monsieur le ministre, sur le secteur de la chimie n'apporte pas de lumière supplémentaire. Dans ce secteur, les taux d'investissement et les résultats à l'exportation ne sont pas à la hauteur de nos espoirs et ne sont pas satisfaisants.

Vous avez déclaré que nous n'avions pas connu une inflexion de la tendance comme nous l'aurions souhaité. C'est vrai ! Mais comment infléchir la tendance dans un sens plus positif ?

Enfin, aucune synthèse concrète de la politique industrielle de l'Etat, telle qu'elle est conçue et conduite en application du Plan, ne nous a été présentée, ni en accompagnement des budgets, ni, je le regrette, au cours des débats, peut-être trop brefs d'ailleurs, en commission.

Certes, monsieur le ministre, vous avez procédé à une description très détaillée, à une analyse conjoncturelle très complète, mais la réflexion devrait être poussée plus loin. Car l'importance des crédits à finalité industrielle, qui ont atteint 32 milliards en 1971 et qui sont probablement de 38 à 40 milliards actuellement, appelle une réflexion plus poussée.

Deuxième zone d'ombre inquiétante pour l'avenir : la multiplicité des grands objectifs, des vastes projets industriels poursuivis sans hiérarchie apparente entre eux et sans remise en cause, au vu des réalisations, soit de leur degré d'intérêt pour notre pays, soit de nos possibilités réelles d'obtenir à temps des résultats significatifs.

Ces objectifs sont, en soi, justifiés. Nous voulons tout à la fois conquérir l'espace par nos fusées et nos satellites, imposer notre industrie aéronautique, promouvoir une industrie informatique, accroître nos ressources et notre sécurité énergétiques, développer et souvent reconvertir nos industries de base, apporter enfin un concours déterminant aux divers secteurs industriels.

Avons-nous les moyens de cette très vaste politique ? A aucun moment, ce matin, il n'a été question des moyens. Le réalisme — c'est-à-dire l'attitude de nos partenaires européens en certains domaines — et l'évolution de la conjoncture ne doivent-ils pas nous conduire à effectuer des choix plus limités, à mieux marquer nos priorités, à mieux concentrer nos efforts et à tirer les conséquences qui en résultent pour notre action intérieure et européenne ?

Cette grave et capitale question des priorités et des revisions de choix devient d'ailleurs chaque année plus difficile, si l'on diffère de la poser, car les solutions sont toujours longues à mettre en œuvre puisqu'il faut adapter à la fois les hommes et les régions.

Enfin, la troisième zone d'ombre, que vous avez d'ailleurs évoquée, monsieur le ministre, est constituée par le fait que notre politique industrielle reste encore insuffisamment adaptée aux réalités régionales, et cela pour plusieurs motifs, soit parce qu'elle est trop exclusivement en prise avec les branches et les syndicats professionnels au détriment d'un contact avec les entreprises elles-mêmes, soit parce que la présence de votre ministère en province est plus administrative que technique, plus gestionnaire que prospective — et ce sont trop souvent des tâches mineures de contrôle qu'effectuent des ingénieurs très qualifiés — soit enfin parce que les formes et les conditions d'un meilleur appui aux entreprises moyennes, qui constituent le tissu industriel de beaucoup de régions, ne sont pas encore bien définies. Vous le savez aussi, monsieur le ministre, puisque, ce matin, vous avez annoncé la création d'une commission chargée d'étudier ce problème.

Ce sont ces constatations qui me conduisent maintenant à présenter trois demandes, dont la prise en considération me paraît utile pour améliorer la qualité et l'efficacité de notre politique industrielle.

Je souhaite, monsieur le ministre, que cette politique industrielle soit plus claire dans sa définition et dans sa présentation, plus réaliste et plus rigoureuse dans ses choix nationaux, plus prévoyante et plus efficace dans nos régions.

Une politique industrielle plus claire, d'abord. C'est une nécessité politique et un devoir social.

C'est une nécessité politique, parce que le développement industriel fait partie des options prioritaires du Gouvernement et de l'Etat — ce matin, vous avez d'ailleurs rappelé, monsieur le ministre, que l'industrialisation est l'un des objectifs majeurs

du Gouvernement — et que, de ce fait, la mise en œuvre de cette option exige une participation très attentive du Parlement. Mais c'est aussi une nécessité politique, parce que l'action industrielle de l'Etat, on nous le rappelle souvent, surtout du côté de l'opposition, s'exerce, non seulement au travers des entreprises publiques, mais encore sous forme d'aides à des entreprises privées. Cette action doit donc pouvoir être appréciée plus objectivement dans son volume et plus complètement dans son utilité.

Nous avons intérêt à clarifier cette politique, car le mystère ne fait que créer le doute. Or ce que je sais me laisse penser que beaucoup de refrains apparaîtront comme de vieilles rengaines, démodées et déplacées, au fur et à mesure que plus de clarté sera faite sur les interventions de l'Etat.

Enfin, une politique industrielle plus claire constitue un devoir social. Car il n'y a pas de miracle en économie et la politique industrielle de l'Etat coûte évidemment cher à la nation. L'opinion publique s'interroge souvent à son sujet, en termes de coûts et de résultats, sans pouvoir évaluer la nécessité ou l'utilité d'un certain nombre d'actions, ni leur part de risques ou leur degré d'incertitude. Nous devons pouvoir apporter de meilleures réponses à ces questions.

Concrètement, monsieur le ministre, je souhaite que l'Assemblée nationale soit mieux informée, par des notes périodiques, des actions que vous conduisez, je dirai, et n'y voyez pas malice, comme elle l'est déjà par plusieurs ministres sur leur action, au fur et à mesure qu'elle se déroule dans l'année.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Cette information existe, monsieur le député. Une revue du ministère vous est adressée, que vous ne lisez peut-être pas, et c'est dommage.

M. Claude Coulais. Je la lis.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Pas suffisamment, alors !

M. Claude Coulais. Je souhaite, aussi — et je rejoins ici M. le rapporteur — qu'une note de synthèse sur l'ensemble de la politique industrielle de l'Etat accompagne, chaque année, la présentation du budget, pour que nous puissions y réfléchir. J'ai dit que je souhaitais aussi une politique plus réaliste, donc plus rigoureuse dans ses choix nationaux.

Est-ce à dire que je mets ainsi en cause la rigueur de la gestion ? Tel n'est ni mon propos ni mon intention car je mesure à quel point les choix d'une politique industrielle sont difficiles puisqu'ils sont liés à des problèmes d'emploi, ce qui les rend plus délicats, et qu'ils sont en outre, dans beaucoup de domaines, très dépendants des décisions de nos partenaires européens.

Je sais aussi que les principes directeurs des choix en matière de politique industrielle sont incontestablement plus faciles à énoncer qu'à mettre en œuvre.

Toutefois, deux de ces principes devraient, à mon sens, retenir davantage l'attention, et il serait bon qu'un débat puisse s'engager sur ces points.

Le premier est celui de l'intensité et de l'efficacité de l'action interne ; le second celui de la priorité de l'action européenne.

Sur le plan interne, l'efficacité de l'action me paraît en effet postuler une recherche d'intensité, et cette suggestion s'applique non seulement à la gestion des crédits d'action de politique industrielle — cela a été souhaité ce matin, et je m'associe à ce vœu — mais également aux actions sectorielles. En effet, lorsqu'on observe les faits — vous voyez, monsieur le ministre, que je lis vos revues — on constate que c'est lorsque notre politique industrielle se concentre sur des objectifs précis assortis d'un calendrier qu'elle obtient ses meilleurs résultats. Je n'en veux pour preuve que les bons résultats, que vous avez évoqués ce matin, obtenus dans le secteur des composants électroniques ou pour le plan « électronique professionnelle civile ».

D'autre part, au niveau européen, où nous devons continuer de rechercher, en dépit des déceptions, la solution de plusieurs de nos grands objectifs de politique industrielle, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que nous serons conduits à mieux marquer nos priorités, compte tenu des besoins et de l'attitude de nos partenaires européens ?

Je sais bien que nous ne disposons pas de la politique européenne et que nos partenaires européens ne sont pas soumis à notre bon vouloir, comme M. Lecaruet semblait le suggérer ce matin. Mais nous avons le devoir d'adapter de façon très réaliste les orientations de notre politique industrielle aux besoins, aux capacités et aux orientations de nos autres partenaires.

Pour être concret et dans l'actualité — je m'interroge sur ce point et je me permets de vous poser la question — les investissements considérables qu'appellent, sur les plans national et européen, notre approvisionnement et notre sécurité en énergie ne vont-ils pas conduire à reviser nos objectifs en d'autres domaines, moins essentiels peut-être, où nos chances de réuss-

site sont moindres, où l'utilité, pour la collectivité nationale, est plus discutable et où le concours européen s'annonce, de toute évidence, beaucoup plus faible ?

Enfin, je souhaite que la politique industrielle soit, dans nos régions, plus prévoyante et plus efficace.

Elle doit être plus efficace. Je pense à l'effort que vous consentez pour étoffer progressivement vos délégations régionales par des délégués régionaux qui pourraient s'attacher à la valorisation industrielle des ressources naturelles, à l'aide aux moyennes entreprises, voire à des opérations de reconversion en liaison avec les commissaires nommés par la D. A. T. A. R.

La politique industrielle doit être aussi plus prévoyante. Je pense, vous le devinez, à ces inévitables opérations de reconversion d'entreprises qui ont des formes et des ampleurs diverses. Ces reconversions — l'expérience le montre — ne sont en général réussies, économiquement et socialement, que dans la mesure où le chef d'entreprise a prévu et préparé son opération suffisamment à l'avance, dans le cadre d'une large concertation avec la profession, son personnel et les pouvoirs publics. Dans le cas contraire — et c'est précisément le drame de l'affaire Lip — un processus de détérioration de la situation s'engage ou peut s'engager. J'ai moi-même vécu ce genre de situation en Lorraine.

Alors, pour éviter ces drames sociaux qui sont souvent déformés et exploités dans un but partisan, il est nécessaire, je crois, d'améliorer le dispositif régional de prévision et d'action des pouvoirs publics et de la profession. Les moyens existent, et il est possible de procéder à cette amélioration par une meilleure coordination des efforts. Ce qu'il faut, c'est coordonner les moyens de l'action et préciser quelques responsabilités. Cela me paraît possible et urgent.

C'est urgent, car c'est l'union des exigences de la solidarité sociale dans une société économique libérale, et c'est aussi la contrepartie sociale nécessaire aux mécanismes, par ailleurs positifs, de la concurrence et du marché, pour que ceux-ci n'aient pas d'effets négatifs.

Pour la mise en œuvre de cette politique industrielle régionale plus prévoyante, vous savez, monsieur le ministre, que vous pouvez compter sur le concours des parlementaires. C'est même, me semble-t-il — et quoique cela puisse prêter à critique je vous en fais la suggestion après en avoir entretenu M. le Premier ministre à Nancy — c'est même, dis-je, l'un des domaines où la nomination d'un parlementaire chargé de mission pourrait se révéler utile.

En conclusion, je me contenterai de dire que l'action industrielle de l'Etat, non seulement repose sur des choix politiques, mais conduit aussi à un choix de société.

Si nous avons avec vous, monsieur le ministre, la responsabilité de rendre par nos débats les choix politiques de plus en plus clairs et utiles pour notre pays, nous avons aussi le devoir d'agir pour donner au choix de société un meilleur impact humain et une dimension de civilisation. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Le Foll.

M. Yves Le Foll. « Ministre du démantèlement industriel », c'est ainsi, mes chers collègues, que Charles Piaget, un des animateurs du conflit qui fait parler toute la France depuis plusieurs mois, qualifiait M. Charbonnel, le 16 août dernier, lors d'un meeting à la bourse du travail. Depuis, la formule a fait fortune. Il y avait de quoi !

Qui pouvait comprendre qu'un ministre chargé du développement industriel accepte de voir disparaître une entreprise française de pointe au renom établi, pilier tout désigné d'un éventuel regroupement européen de l'horlogerie ?

Qui pouvait admettre qu'un ministre chargé du développement industriel, en exercice, responsable du plein emploi, accepte sans sourciller le licenciement d'au moins 600 travailleurs, sur le diktat d'une société multinationale qui se moque bien, elle, des travailleurs, du gouvernement français et de l'aménagement du territoire ?

On ne peut comprendre ces faits troublants qu'en examinant la fonction véritable de ce ministère, et l'étude de son budget nous fournit à cet égard une excellente occasion.

Dans le cas de Lip, les choses étaient — elles le sont d'ailleurs encore — très claires : le ministre chargé du développement industriel, en reprenant presque phrase pour phrase le plan d'Ebauches S. A., a appuyé le dégonflement des effectifs et les pertes d'emploi et organisé le démantèlement d'un outil industriel de qualité.

En ce moment, décidé à casser à tout prix un mouvement qui l'inquiète, le Gouvernement ne semble ressentir aucune gêne à envisager, non plus 600, mais 1.300 licenciements, c'est-à-dire la disparition pure et simple de Lip.

Alors, de deux choses l'une : ou bien le ministère n'a servi à rien, et nous ne voyons pas pourquoi nous voterions des crédits pour un organisme fantôme ; ou bien le ministre a

pratiqué une politique exactement contraire aussi bien au développement industriel d'une région qu'au maintien du plein emploi (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes et radicaux de gauche) et, dans ce cas non plus, nous ne nous sentons guère disposés à l'encourager dans cette voie en votant son budget.

Dans le budget qui nous est présenté apparaissent d'ailleurs plusieurs éléments qui permettent de mieux situer l'image de ce ministère. Car M. Charbonnel n'est pas seulement le ministre du « démantèlement industriel ». En fidèle serviteur d'un régime qui encourage l'expansion d'un capitalisme sauvage, méprisant les hommes comme l'environnement, il est le ministre de ce qu'on appelle la « restructuration » et la « modernisation » de l'appareil productif français.

Il faut restituer à ce langage de technocrate triomphaliste sa signification réelle. Restructuration et modernisation, cela signifie : concentration et fusion d'entreprises, disparition des plus faibles, rachats d'entreprises françaises par de plus puissantes, notamment multinationales, c'est-à-dire licenciements, perte de contrôle du Gouvernement sur certaines activités de pointe, comme l'abandon d'Honeywell Bull, la pénétration de Westinghouse dans le domaine de l'énergie nucléaire. Cela signifie aussi pour les travailleurs : insécurité croissante de l'emploi et, souvent, perte de qualification.

Au besoin, c'est-à-dire souvent, le Gouvernement ne se contente pas d'assister en prétendu arbitre à cette lutte sans merci ; il aide les entreprises les plus puissantes à le devenir plus encore. La liste et le montant des prêts du F. D. E. S. accordés à certaines entreprises sont édifiants : Usinor aurait reçu plus de 600 millions, Sacilor près d'un milliard, sans compter Ugine-Kuhlmann et Creusot-Loire pour des sommes plus modestes, mais encore substantielles.

Plus significative encore est la liste des marchés publics obtenus par des firmes dont on ne sait pas qu'elles figurent au tableau de ces entreprises qu'on appelle parfois des « canards boiteux » : Thomson-Houston, pour plus d'un milliard ; les entreprises Alstom, Dassault, Campenon-Bernard, pour plusieurs centaines de millions chacune.

Il faudrait y ajouter les subventions servies aux entreprises de constructions navales, dont nous croyons savoir qu'elles représentent 28 p. 100 du chiffre d'affaires de ces dernières et qu'elles s'élevaient, elles aussi, à plusieurs centaines de millions.

Tout cela peut se mettre en parallèle avec l'attitude du Gouvernement, d'une part face à l'affaire Lip, d'autre part face aux entreprises nationalisées.

Pour celles-ci, les subventions diminuent, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. C'est ce que le Gouvernement appelle la vérité des prix qu'on fait payer aux consommateurs, mais c'est aussi ce qui aboutit à un démantèlement progressif de notre secteur nationalisé.

La prétendue autonomie des entreprises publiques est celle de mendiants, contraints, comme les collectivités locales, de chercher des emprunts sur le marché financier à des taux qui les condamnent au déficit permanent.

Une entreprise comme la S. N. C. F. pourrait connaître un formidable développement si une politique de priorité aux transports en commun était décidée. De même, nombreux ont été les hommes politiques, les travailleurs, les chercheurs qui ont dénoncé le caractère antiéconomique de l'abandon de notre production charbonnière, que la crise pétrolière met aujourd'hui en pleine évidence.

Quant à E. D. F. son monopole se trouve mis en cause par la loi sur les sociétés européennes de distribution de l'énergie, et, comme par hasard, Westinghouse est la seule société dite « européenne » opérant dans ce domaine.

Le secteur public, dans ce budget, est le parent pauvre, celui qu'on veut affaiblir pour l'accuser ensuite de manquer aux lois de la rentabilité.

Par ailleurs, nous ne constatons aucun effort pour un développement harmonieux des diverses régions françaises, en particulier pour créer des emplois là où sont les hommes. Des zones entières se vident, en Bretagne comme ailleurs, au profit de cités de plus en plus monstrueuses, car, si nos ministres font de grands discours sur la qualité de la vie, la politique du Gouvernement continue à favoriser les concentrations capitalistes.

Nulle part, nous ne voyons trace de cette géographie volontaire de l'industrie dont M. le ministre nous a parlé ce matin ; dans ce domaine, les plans se succèdent sans que soient tenues les promesses faites aux diverses régions.

Ainsi, plus on examine ce budget et l'action du ministère, plus apparaissent ses véritables lignes d'action : soumission aux impératifs de la concurrence entre grands groupes multinationaux, renforcement des entreprises les plus puissantes ; en revanche, désinvestissement à l'égard du plein emploi, bradage du secteur public, renonciation à une politique cohérente d'aménagement du territoire.

Le développement industriel et scientifique que réclament les travailleurs de ce pays n'est en aucun cas cette marche inéluctable vers le capitalisme sauvage et le triomphe du plus fort. Ceux qui, chez Lip, chez Péchiney, chez Larousse, en ce moment, manifestent leur volonté de prendre en main leur destin exigent d'autres orientations et d'autres priorités.

Il faudra bien un jour faire passer les aspirations des travailleurs avant le profit du capitalisme. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Mesdames, messieurs, les problèmes de l'énergie sont abordés aujourd'hui à l'occasion de la discussion du budget du développement industriel. Ils le seront également jeudi à l'occasion de la discussion du budget du développement scientifique.

Qu'il me soit permis d'exprimer un regret: je crois que le fractionnement nuit à l'intérêt d'un débat éminemment politique, qui touche à de nombreux aspects de notre politique intérieure et extérieure et qui préoccupe gravement les Français.

De tous les pays développés de l'Europe, la France est le plus sensible à la crise; en effet, dans notre pays, la part d'énergie importée est plus élevée qu'en Grande-Bretagne ou en Allemagne par exemple.

Le problème de la distribution est posé mais dans de mauvaises conditions. Vous nous avez annoncé ce matin, monsieur le ministre, le rationnement des petits qui touche peu les sociétés pétrolières. Quant au rationnement par les prix, personne n'ignore que, sur une augmentation de dix centimes du fuel, trois centimes seulement sont imputables à l'élévation des prix à la production.

L'indépendance nationale paraît mal en point car, dans la mesure où nous cherchons à nous dégager d'une dépendance à l'égard des pays producteurs de pétrole, nous devons nous soumettre aux fournisseurs américains de licences ou d'uranium enrichi.

Enfin la relance européenne paraît bien compromise quelques jours après l'initiative de M. Pompidou, surtout quand on sait de quelle manière M. Messmer proclame sa solidarité avec nos amis hollandais!

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, je souhaite qu'un débat politique s'engage devant l'Assemblée nationale, au plus tard la semaine prochaine. Mais un tel débat, à notre sens, ne doit pas nous détourner de l'examen du budget et, aujourd'hui, du budget de l'industrie, auquel je voudrais consacrer mon intervention, en abordant notamment les problèmes que posent l'institut de développement industriel et la société Lip.

On a quelque peine à croire, monsieur le ministre, en examinant les crédits de votre département, que la politique industrielle est la grande idée du règne, « l'ambition majeure du VI^e Plan », comme vous l'avez dit ce matin.

Comment ne pas rapprocher en effet des slogans rebattus du VI^e Plan sur l'impératif industriel, les considérations désabusées du rapporteur, M. Schloesing, qui écrit dans son rapport: « le seul examen des crédits pourrait conduire à constater que, pour l'essentiel, l'action du ministre du développement industriel et scientifique consiste à faire fonctionner des services administratifs et à combler le déficit de l'activité charbonnière en déclin ».

Sans doute existe-t-il un chapitre 54-92 intitulé « actions de politique industrielle ». Mais de quelles actions s'agit-il? Nous n'en savons rien, sinon qu'il est question d'octroyer des subventions, à concurrence de 107 millions de francs, dans des conditions qui échappent totalement au contrôle du Parlement.

Plus grave encore peut-être, et combien significative, apparaît l'absence de crédits en faveur de l'Institut de développement industriel. Cette ligne blanche de l'article 10 du chapitre 54-92 manifeste non seulement les difficultés de l'I. D. I., marquées récemment par le départ de M. Schlogel, et les contradictions qui existent au sein du Gouvernement sur la mission qu'il convient de confier à cet institut, mais, plus profondément encore, une politique d'abandon en matière industrielle, que l'affaire Lip illustre aujourd'hui d'une façon que nous jugeons particulièrement révoltante.

Les difficultés de l'I. D. I. sont le résultat naturel des contradictions qui marquent votre politique depuis trois ans, de M. Chaban-Delmas à M. Messmer, avec, en facteur commun négatif, M. Giscard d'Estaing.

Conçue pour aider prioritairement les petites et moyennes entreprises, l'I. D. I. sert bien d'avantage les intérêts des grandes firmes privées. Ceci apparaît clairement dans la composition du conseil d'administration qui traduit moins la prédominance

des souscripteurs publics — 90 p. 100 du capital — que celle des représentants des intérêts privés — quatre banquiers et huit industriels, dont les représentants de Saint-Gobain et de Thomson-Houston.

Le Gouvernement prétend faire de l'I. D. I. une dame d'œuvre pour les petites et moyennes entreprises. Qu'en est-il en réalité? S'il est vrai que plus de 700 dossiers, sur les 921 qui lui ont été soumis au 27 mai 1973, émanent d'entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 40 millions de francs; s'il est vrai que plus de 600 de ces entreprises ont un effectif inférieur à 250 employés; s'il est vrai, donc, qu'il y a un besoin réel, l'I. D. I. est bien loin de le satisfaire.

Les interventions effectives le montrent éloquentement. Sur 63, la moitié a concerné des entreprises de plus de 250 personnes. Sur un montant total engagé de 394 millions de francs, 231 millions, soit près des deux tiers, ont touché des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions de francs.

Une seule intervention, au profit de la C. I. I., d'autant plus contestable que cette société privée vit déjà très largement de deniers publics, a mobilisé 90 millions de francs, soit le quart des moyens alloués à l'I. D. I. Si l'on y ajoute l'aide à la Cellulose du Pin, cela fait la moitié!

Cette distorsion croissante au détriment des petites et moyennes entreprises entre le nombre des dossiers déposés, celui des interventions réalisées et celui, enfin, des montants accordés, manifeste bien l'utilisation qui peut être faite dans votre système d'un instrument comme l'I. D. I. Il s'agit essentiellement, sous couvert de rationalisation, de mettre les petites entreprises dans l'orbite des grandes.

Et pourtant, c'en est trop! C'est plus que ne peuvent en supporter certains grands intérêts financiers ou industriels: les grandes banques d'abord, qui considèrent l'I. D. I. comme un concurrent dès lors qu'il ne se contente pas d'assumer les risques certains, mais se mêle de vouloir réaliser des opérations rentables lui aussi; et enfin tous ceux qui, dans votre parti, craignent que l'I. D. I. puisse un jour constituer un des éléments d'une autre politique industrielle, au service non du capital, mais d'une planification démocratique.

Voilà les raisons qui, selon nous, expliquent cette mise en hibernation d'autant plus surprenante que le lancement de l'I. D. I. en 1970 avait été plus fracassant.

Sur le milliard de francs promis à l'origine, 433 millions seulement ont été souscrits à l'heure qu'il est. La dernière augmentation de capital réalisée au mois de juin — 100 millions de francs — ne permet guère d'envisager l'avenir au-delà des prochains mois. Nous sommes loin en effet des 200 millions de francs par an pendant sept ans, qui permettraient, paraît-il, à l'I. D. I. de répondre à la demande.

Nous assistons aujourd'hui au spectacle paradoxal d'une institution dont la mission est de prendre des participations, mais dont les souscripteurs se dérobent, dont le rôle peut être aussi de prêter aux entreprises n'ayant pas accès au circuit traditionnel, mais qui, aujourd'hui, cherche vainement à emprunter pour son propre compte!

En réalité l'effacement de l'I. D. I. traduit l'effritement de votre volonté en matière industrielle, la subordination de plus en plus étroite de votre prétendue politique industrielle aux intérêts du capitalisme international.

Nous soupçonnons, monsieur le ministre, que ce n'est pas de gaieté de cœur que vous en êtes réduit à nous présenter cette ligne blanche. Comment expliquer en effet, les déclarations que vous faisiez le 18 mai 1973 à l'hebdomadaire *Entreprise*?

« Le principe de la poursuite de l'action de l'I. D. I. est tout à fait confirmé.

« Les moyens seront mis en place à bonne date de façon que l'activité de l'I. D. I. ne risque pas de s'en trouver interrompue.

« L'Etat, quant à lui, a rempli tous ses devoirs d'actionnaire puisque les crédits nécessaires sont d'ores et déjà inscrits au budget ».

M. le ministre du développement industriel et scientifique. C'est ce qui s'est passé!

M. Jean-Pierre Chevènement. On est donc obligé d'en déduire que M. Giscard d'Estaing a réussi à obtenir la suppression des crédits que vous vouliez inscrire en faveur de l'I. D. I.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Absolument pas!

M. Jean-Pierre Chevènement. Alors je ne comprends pas!

M. le ministre du développement industriel et scientifique. C'est pourtant simple: l'I. D. I. a répondu aux besoins.

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous vous exprimez par litote. Je ne crois pas que les besoins réels soient ceux-là. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Bien entendu, nous n'avons pas à prendre parti dans la querelle qui existe au sein du Gouvernement. Nous avons nos propres conceptions et je vous renvoie à ce que dit le programme commun de gouvernement de la gauche sur la Banque nationale d'investissements. Mais comment ne pas rapprocher ce dégageant financier de l'Etat vis-à-vis de l'I. D. I. du rôle nul et donc néfaste joué par celui-ci dans l'affaire Lip depuis 1971 ?

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Cela n'a rien à voir !

M. Jean-Pierre Chevènement. Si, cela a quelque chose à voir !

La ligne blanche budgétaire n'est que la traduction d'une carence politique. L'exemple de Lip est révélateur, en effet, non pas seulement au plan social et culturel, mais au plan de votre politique industrielle elle-même.

La France — et je le dis à M. Herzog — a eu une politique horlogère depuis 1945. Elle est devenue le troisième exportateur mondial. Notre production, avec quinze millions de montres, talonne aujourd'hui celle du Japon. Nous exportons deux fois plus que nous n'importons.

En Europe, l'industrie française est la seule qui se développe face à l'industrie suisse. Elle n'a pas encore subi le sort de l'industrie allemande dont les principales firmes ont été rachetées par les trusts suisses depuis 1960 et dont la production a depuis lors cessé de se développer.

En 1968, le Gouvernement a autorisé le rachat de Lip par Ebauches S. A., à concurrence de 33 p. 100 du capital. Mais tout le monde sait qu'actuellement le trust suisse en détient — illégalement d'ailleurs — la majorité.

Pour tout ce qui touche à la politique horlogère, j'ai eu l'occasion de poser début mai — il y a donc plus de six mois — une question écrite à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse. Pas davantage, naturellement, à la question orale déposée, début septembre, il y a deux mois. Pourtant, je suis en mesure d'affirmer — et M. Herzog, président de la société de développement de l'horlogerie ne me démentira pas — que la firme Lip a été utilisée pour des opérations de rachat échappant à la réglementation des investissements étrangers. Ebauches S. A. a pris notamment le contrôle de plus de la moitié de la fabrication française d'ébauches. Or chacun sait que l'ébauche est la pièce essentielle de la montre. Qui tient la production d'ébauches tient l'industrie horlogère tout entière.

A travers l'affaire Lip nous assistons en réalité à la prise en main, sous couvert d'horlogerie européenne, d'une industrie française par une industrie étrangère plus puissante. Celle-ci compte bien mettre au pas un concurrent gênant et trouver en Franche-Comté une main-d'œuvre à bon marché sur laquelle elle jouera en fonction des carnets de commandes.

Le devoir du Gouvernement eût été de s'y opposer. Une erreur a été commise en 1968 en autorisant le rachat de Lip par Ebauches S. A.

M. Pierre Lepage. C'est la faute de la C.F.D.T. si le sauvetage a échoué !

M. Jean-Pierre Chevènement. Cette erreur aurait pu être réparée quand, à partir de 1971, l'I. D. I. s'est intéressé au dossier de Lip. C'était dans sa mission. Je rappelle simplement le communiqué du conseil des ministres du 30 janvier 1970 qui mentionnait, parmi les objectifs de l'I. D. I., « l'aide aux entreprises soumises aux prétentions de rachats étrangers ».

Sans doute les investissements et les recherches engagés par Lip présument-ils des forces de cette entreprise, mais nous croyons, pour l'avoir étudié, que la rentabilité globale de ces investissements appréciée au niveau de l'industrie horlogère française n'était guère contestable. Au demeurant, les études auxquelles les syndicats ont fait procéder ont démontré que Lip même était viable sur la base d'une expansion que le contexte horloger rend parfaitement possible. M. Giraud ne l'a pas contredit. Il a même qualifié ces études de « sérieuses ».

Aujourd'hui, monsieur le ministre, les reclassements déjà opérés à Besançon permettent la reprise de l'activité de l'entreprise, comme vous l'avez envisagée il y a trois semaines, sans qu'aucun des travailleurs concernés ne soit laissé sans emploi. Rien, aujourd'hui, n'empêche le redémarrage de Lip et les réembauchage de 989 travailleurs, sinon le refus du Gouvernement. (*Protestations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

C'est une grave responsabilité, monsieur le ministre, d'assumer un pareil abandon. (*Mêmes mouvements.*)

Je suis d'ailleurs persuadé que la condamnation de Lip telle qu'elle a été prononcée depuis longtemps pour des raisons de haute politique (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes*) à savoir la défense des droits sacro-saints du capital, ne rencontre pas votre sentiment profond. (*Protestations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Je suis persuadé — et vos cris n'y changeront rien, messieurs de la majorité — qu'au fond cela ne rencontre pas tout à fait le sentiment profond qui transparait dans les propos que vous avez tenus, monsieur le ministre, devant le centre français des patrons chrétiens : « Les responsables locaux d'un groupe multinational disposent-ils des pouvoirs suffisants pour développer leur entreprise ou sont-ils totalement dépendants d'un holding étranger ? Devons-nous reviser notre politique, somme toute libérale, des investissements étrangers ? ».

M. le ministre du développement industriel et scientifique. C'est la question que j'ai posée ce matin.

M. Jean-Pierre Chevènement. Si ces propos traduisent une préoccupation sincère, monsieur le ministre, vous devriez, dans une affaire aussi importante du point de vue national, faire comme M. Royer et engager votre présence au Gouvernement.

Tout se tient : la mise au rancart de l'I. D. I., l'abandon de Lip et à terme de l'industrie horlogère française, la dissolution de la volonté politique et de secteurs industriels entiers dans le « grand large » de l'économie capitaliste internationale.

Avant-hier, l'informatique avec Bull, aujourd'hui filiale d'Honeywell ; hier, la construction des centrales nucléaires avec Creusot-Loire et la Compagnie générale d'électricité, masquant la loi de Westinghouse et de General Electric : votre Gouvernement évoque — sans le charme — celui de Louis XV. Vous considérez l'industrie française de même que l'ancien régime finissant considérait les « arpents de neige du Canada », comme la matière d'une braderie.

M. Marc Lauriol. « Les arpents de neige du Canada », c'était une expression de Voltaire et non de Louis XV !

M. Jean-Pierre Chevènement. Une telle attitude est un signe qui ne trompe guère et je vous laisse le soin de deviner comment cela finira. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le ministre, chargé du développement industriel et scientifique, vous vous deviez de nous dire comment le Gouvernement entendait créer les conditions de progression de notre potentiel économique et, parallèlement, le développement de notre industrie avec son corollaire, l'emploi, dans les diverses régions de notre pays.

Vous nous avez donné de nombreuses statistiques et, pour ne pas être en reste avec vos autres collègues du Gouvernement, vous nous avez annoncé la création de commissions.

Mon collègue M. Depietri vous avait interrogé, voici quinze jours, sur votre attitude liquidatrice vis-à-vis de l'entreprise Lip. Ce matin, il a souligné les énormes lacunes dans le domaine de l'énergie.

Mon ami M. Roucaute montrera tout à l'heure votre attitude liquidatrice — confirmée par le Premier ministre à Montceau-Mines — de notre industrie charbonnière. Le *Journal officiel* contient des colonnes entières de questions portant sur des fermetures d'entreprises.

Il est évident que, de plus en plus, notre énergie, notre économie sont tributaires de l'étranger et des grandes sociétés multinationales, comme vous l'avez rappelé ce matin dans votre discours.

Votre bilan dans la région parisienne va dans le même sens. Certes, les indices globaux de notre production montrent une progression. Encore est-elle inférieure aux prévisions du VI^e Plan. Alors, d'où vient que des difficultés existent, dans la plupart des régions, si ce n'est d'une politique où les intérêts des grandes sociétés sont seuls pris en compte ? Quant à ceux des travailleurs, quant à ceux des petites et moyennes entreprises, ceux des artisans, ils sont volontairement sacrifiés.

Déjà, dans la région parisienne, de 1962 à 1970, selon les statistiques de la préfecture de région, le nombre des emplois industriels avait diminué de 35.000. Depuis lors, le phénomène ne s'est pas inversé, au contraire.

Au cours des dernières années, ce sont des dizaines d'entreprises qui ont disparu. Des dizaines d'autres sont menacées dans les mois et les années à venir. A ce sujet, les événements actuels sont intéressants.

La lutte des travailleurs de l'imprimerie Larousse offre un double exemple : celui d'un patronat dont seuls les profits comptent et qui n'hésite pas à liquider une entreprise rentable parce qu'il espère, la spéculation foncière aidant, retirer plus de bénéfices qu'en maintenant l'imprimerie en activité ; mais aussi l'exemple des travailleurs qui ne veulent plus se laisser dépouiller sans réagir et qui entendent conserver leur outil de travail et leur emploi.

Nous les soutenons avec d'autant plus de force que nous assistons, dans l'imprimerie, à une attitude malthusienne dont profitent notamment les sociétés italiennes et ouest-allemandes.

Je ne citerai qu'un seul autre exemple : l'imprimerie Desjossés, après absorption de l'imprimerie Crété, à Corbeil, va supprimer des emplois, liquider son entreprise d'Issy-les-Moulineaux. Mais ne dit-on pas que les deux hectares du terrain ont été acquis par le groupe d'assurances Drouot pour la bagatelle de quatre milliards d'anciens francs ?

Pour les entreprises de la métallurgie, c'est le même phénomène : la main-d'œuvre hautement qualifiée, qui a fait le renom de la capitale et de sa banlieue, est bradée. A la place, ce ne sont que bureaux pour les grandes affaires.

Mais les ouvriers, les cadres, les techniciens sont les victimes de cette orientation qui n'est que la poursuite de la liquidation du potentiel industriel de Paris et des départements avoisinants.

La main-d'œuvre non qualifiée se retrouve sans emploi ou avec un salaire moindre. La main-d'œuvre qualifiée et même très qualifiée ne récupère pas toujours, du fait des transferts, un emploi offrant un travail aussi intéressant ou aussi bien rémunéré.

Ce phénomène de liquidation se retrouve jusque dans l'activité, en région parisienne, de la grande entreprise nationale qu'est la Régie Renault.

La volonté de liquider les usines de Billancourt est permanente. Le dernier exemple en date est celui de la filiale Renault-machines-outils, la R. M. O. Certes, l'intention n'est pas annoncée crûment, mais cette filiale n'emploie plus que 1.270 salariés contre 1.740 en 1970. Et dans un autre temps on envisage de réduire ses effectifs à 800.

Renault-machines-outils ne serait-il pas rentable ? Si, et l'usine pourrait l'être encore davantage à condition de vouloir conserver à notre pays, à notre entreprise nationale d'automobiles l'un des rares secteurs de fabrication de machines-outils qui existent encore.

En raison de la grande importance du sujet, monsieur le ministre, j'aimerais que vous m'écoutez.

M. Pierre Lepege. Prétentieux !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je vous écoute, monsieur Ducoloné.

M. Guy Ducoloné. Je vous en remercie. (*Exclamations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Nous ne parlons pas seulement pour les murs ; nous nous adressons au ministre.

M. Henri de Gastines. Vous parlez pour le *Journal officiel* !

M. André Fanton. Pour l'*Humanité* !

M. Guy Ducoloné. Dans cette affaire, monsieur le ministre, le Gouvernement a une responsabilité première.

Est-il vrai — et si oui, pourquoi ? — que la Régie ne commande ses machines-outils à Renault-machines-outils que dans une proportion de 10 à 20 p. 100 ? Chacun s'est plu à reconnaître que le secteur machines-outils de la Régie Renault a joué un rôle essentiel dans le développement de l'entreprise avec, à l'origine, la conception et la fabrication des machines-transferts.

Les ingénieurs et les ouvriers s'indignent devant un tel scandale doublé d'un réel gaspillage, et ils sont prêts à défendre ce secteur essentiel de la Régie par tous les moyens dont ils disposent. Ce faisant, ils défendent non seulement l'entreprise nationale mais l'indépendance même du pays.

Si on laissait faire le Gouvernement, on aboutirait à ce paradoxe : alors que l'ensemble des entreprises automobiles, aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger, développent leur secteur machines-outils, l'activité de ce secteur ne diminuerait que dans notre seule usine nationalisée ! Mais ce pouvoir est insensé au paradoxe puisque, en fin de compte, seuls les intérêts privés le préoccupent. Il n'y a, par conséquent, rien d'étonnant à ce que vous refusiez de répondre aux questions précises que vous posent les parlementaires, telle celle que je vous ai adressée sur ce sujet le 10 octobre dernier.

Dans vos déclarations publiques vous protestez de votre intérêt pour le développement des machines-outils, que le VI^e Plan avait placé parmi les priorités et, de fait, alors que la division Renault-machines-outils est progressivement

étranglée, écartelée, entre les filiales de la Renault International Equipement et Technique — qui, précisons-le, échappe au statut de l'entreprise nationale — vous dispensez les crédits de votre ministère aux entreprises du secteur privé.

Il est normal que cette politique, qui tourne le dos à l'intérêt national, soit chaleureusement approuvée par le gros patronat de la métallurgie. C'est ainsi que l'attribution de crédits par l'I. D. I., à la société Ratier Forest — ce qui lui a d'ailleurs permis le rachat de la société G. S. P. — a été saluée par la revue *L'Usine nouvelle*, du 12 juillet dernier, en ces termes :

« Cette opération amorce une nouvelle étape de la restructuration de la machine-outil française, répondant en cela aux vœux exprimés par les pouvoirs publics. »

Certes, on peut souligner que face à l'action résolue du personnel de la Régie Renault, qui a dénoncé le scandale, la direction a fait, le 23 octobre dernier, des déclarations devant le comité d'établissement.

Tout en enregistrant ce recul, le personnel de la Régie — comme nous-mêmes — ne peut se contenter de seules bonnes paroles.

Une grande question est posée pour la région parisienne, pour une activité équilibrée et surtout pour le devenir de dizaines de milliers d'ouvriers, de cadres et d'ingénieurs, celle du rééquilibrage du secteur secondaire, celle de l'augmentation du nombre des emplois industriels à Paris et dans sa banlieue immédiate. A condition que le Gouvernement le veuille, une réponse positive peut être apportée et cela sans nuisance pour la population.

Mais par cet effort indispensable, le potentiel industriel et technique de la Régie Renault, à Billancourt, doit être maintenu.

Il faut en finir avec cette méthode qui consiste à brader les terrains de l'entreprise en vue d'opérations pour le plus grand profit des sociétés immobilières.

Il faut en finir avec cette orientation de la Régie qui investit dans les filiales et même dans les filiales communes avec Peugeot, Volkswagen, au détriment des investissements dans l'entreprise nationalisée.

Il convient, comme le soulignent les organisations syndicales, de permettre le développement de l'entreprise de Billancourt, qui a le grand avantage de constituer à elle seule un grand ensemble diversifié, alliant les études, la machine-outil et l'outillage, la fabrication et le montage.

Conscient de ses responsabilités nationales, le parti communiste français a fait des propositions réalistes et réalisables. Notre section de la régie Renault les a formulées concrètement :

Acquisition de terrains, au lieu d'envisager la liquidation de ceux qui existent, afin de rénover l'usine département par département ;

Maintien à Billancourt de toutes les fabrications, avec la modernisation des méthodes et l'amélioration des conditions de travail ;

Garantie de l'emploi pour tous et que soit favorisée la qualification croissante de toutes les catégories du personnel ;

Construction d'installations sociales et de logements.

Là est la solution conforme à l'intérêt national, là est un des moyens de participer au rééquilibrage indispensable de l'emploi dans la région parisienne. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Mesdames, messieurs, depuis plus de quinze ans la politique pratiquée par les gouvernements successifs en matière d'énergie, loin d'assurer l'indépendance nationale, a rendu notre pays tributaire du Maghreb et du Proche-Orient pour notre approvisionnement pétrolier et tributaire de l'étranger pour le combustible nécessaire à nos futures centrales nucléaires.

Comment en est-on arrivé là ?

Monsieur le ministre, depuis des années, votre politique énergétique n'a pas été alignée sur l'expansion industrielle. Quant à l'emploi des énergies primaires, depuis plus de dix ans vous avez sacrifié nos mines de charbon. Mais à partir de quel critère ? Celui, bien entendu, de la sacro-sainte rentabilité. Il fallait de toute urgence réduire l'activité des charbonnages de France puisque le fuel, cet « or noir des compagnies pétrolières internationales », était en énergie primaire moins cher que le charbon. Pour arriver à ce résultat, je citerai un des moyens qui a été employé.

Le Gouvernement, pendant un certain temps, a renoncé à percevoir, sur le fuel qu'il fournissait à l'E. D. F., les taxes qu'il prélevait sur le charbon. Ainsi l'E. D. F., gros client des charbonnages, les a progressivement abandonnés pour s'approvisionner en fuel auprès des trusts internationaux.

Le piège ainsi tendu dès 1971 prouvait son efficacité. Devant la hausse importante — de plus en plus importante, sans parler bien sûr du contingentement actuel — de la production d'électricité, par exemple, le coût des centrales nucléaires devenait rentable par comparaison.

Alors, avec l'empirisme qui caractérise votre action gouvernementale, vous allez sans doute, toutes affaires cessantes, décider de doubler pratiquement le rythme de construction des centrales nucléaires ? En fait, vous vous préparez à assurer le transfert de notre dépendance en produits pétroliers vers une autre dépendance, américaine cette fois : celle des combustibles nucléaires.

D'ailleurs, dès 1969, l'abandon de la filière française mise au point par le Commissariat à l'énergie atomique indiquait clairement la ligne de votre politique, politique que confirmaient les suppressions de crédits intervenues dans les budgets de 1971, 1972 et 1973.

En matière de recherche, et plus spécialement en ce qui concerne les futures centrales nucléaires à partir de la technique dite des surgénérateurs, dont la mise en chantier est prévue pour 1985-1990, ce n'est pas en rognant les crédits que vous obtiendrez un résultat positif.

La première conséquence de votre politique a été de rendre notre pays tributaire à plus de 70 p. 100 de l'étranger en ce qui concerne l'énergie. Elle se traduira, dans les mois à venir, par une importante augmentation des prix industriels, par une charge accrue pour tous les consommateurs de produits pétroliers, mais aussi, c'est vrai, par une recette financière supplémentaire, car vous avez appliqué intégralement le taux de la taxe sur les produits pétroliers. Ainsi, vous profitez de la récession volontaire des pays producteurs de pétrole pour assurer une rentrée fiscale supplémentaire, sans doute pour n'avoir pas à augmenter l'impôt sur les revenus élevés.

Notre inquiétude concerne donc l'avenir d'E. D. F., entreprise nationalisée dont le budget est en équilibre constant et même légèrement excédentaire, alors que les impositions, les taxes, les patentes sont apparemment les mêmes pour elle que pour les autres entreprises industrielles privées. De plus, elle doit assurer elle-même le financement des ses emprunts qui sont pourtant seulement destinés à des équipements publics.

Enfin, vous contrôlez le prix de l'électricité dans des conditions telles que, de 1939 à 1969, le prix moyen du kilowattheure n'a été multiplié que par quinze, alors que le prix du paquet de gauloises a été multiplié par trente-cinq !

Non content de ces mesures, vous avez abandonné la filière graphite-gaz, mais seule l'E. D. F. paie toujours, aujourd'hui, les investissements engagés. Le courant électrique produit par les centrales françaises revient plus cher que celui fourni avec le système américain.

Après beaucoup d'hésitations, vous avez fixé à 8.000 mégawatts la prévision du VI^e Plan. Or vous annoncez que pour 1978-1982, vous voulez mettre en service une puissance de 13.000 mégawatts, soit 5.000 mégawatts de plus. Mais comment prévoyez-vous le financement de cette augmentation ?

Enfin, la politique de coopération avec nos partenaires européens doit être menée très rapidement. En effet, nous devons créer en commun une usine d'enrichissement d'uranium pour la production d'énergie, sinon, à partir du 1^{er} janvier 1974, nous serons liés par contrat aux Etats-Unis pour la fourniture d'uranium enrichi, et cela pour dix ans.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de la valeur de notre technologie. Or, de 1968 à 1972, le Commissariat à l'énergie atomique a vu ses ressources diminuer de 9,6 p. 100. Par rapport au budget de l'Etat, le montant des subventions figurant en faveur du C. E. A. au budget de votre ministère et de celui des armées a diminué depuis 1968, passant de 3,41 p. 100 à 2,17 p. 100. De plus, la subvention du secteur civil est passée de 1,53 p. 100 en 1968 à 1,03 p. 100 en 1972.

Ne pensez-vous pas que le C. E. A., notamment son secteur civil, mériterait, retenant davantage votre attention, une attribution de crédits plus importante, si nous voulons progresser rapidement dans le domaine de la production d'énergie nucléaire ?

Vous avez fait allusion à la diversification de nos approvisionnements. Il me suffira d'évoquer un des exploits de votre politique : il s'agit du gaz de Hollande. Le Gouvernement a obligé l'E. D. F. à attendre, pour contracter, que le pipe-line allemand soit construit, espérant, naïvement sans doute, faire payer l'installation par l'Allemagne fédérale et pouvoir ensuite s'y raccorder pour atteindre Strasbourg.

Or, à l'ouverture des discussions, la Hollande et l'Allemagne ont invoqué les quotas maxima possibles, compte tenu de l'importance des gisements et des contrats passés qui réservaient leurs ressources propres, pour refuser la quantité demandée, obtenir une augmentation du prix et une participation aux frais de transport.

Il en est résulté que la France a dû, non pas pour diversifier, mais pour assurer ses besoins, étant donné la précarité de l'approvisionnement algérien, s'adresser à l'U. R. S. S., construire un pipe-line qui traverse l'Italie et subir les prix plafonds du marché.

Enfin, puisque vous avez évoqué ce matin, monsieur le ministre, le rôle de votre département ministériel, je rappelle que vous supervisez le secrétariat général à l'énergie dont la compétence, très vaste, s'étend de la recherche à la production. Puis-je vous demander s'il serait possible de publier, à l'intention des parlementaires, le bilan de l'activité de cet important service de votre ministère ?

Telles sont les questions que je désirais vous poser au sujet de votre politique énergétique. Son incohérence nous met aujourd'hui au cœur d'une crise où, contrairement à vos affirmations, nous ne serons vraisemblablement pas plus privilégiés que nos partenaires. Les déclarations du Gouvernement ne sauraient ni nous tromper, ni paraître plus crédibles aux yeux de la nation qui pâtira une nouvelle fois de la carence gouvernementale. Vous devez donc quelques explications au Parlement comme à l'opinion publique. La carence de la politique énergétique, mise cruellement en lumière par les événements actuels, n'est qu'un aspect des contradictions dans lesquelles vous vous débattez.

C'est pourquoi le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche demande au Premier ministre le débat de politique générale qui s'impose. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Roucaute.

M. Roger Roucaute. Monsieur le ministre, les récents événements du Proche-Orient ont montré les aléas et les incertitudes auxquels est soumis notre approvisionnement en pétrole. De plus, le problème des prix et des devises se superpose au problème quantitatif.

Avec la pénurie d'essence et de fuel qui, ces jours-ci, menace la France, chacun prend de plus en plus conscience des graves dangers qui pèsent sur nos besoins énergétiques pour l'avenir.

Monsieur le ministre, nous vous avons déjà alerté à cette tribune sur les dangers qui menaçaient notre approvisionnement énergétique, en insistant notamment sur la nécessité de développer toutes nos ressources nationales. Hélas ! vous n'avez pas voulu nous entendre.

Un député socialiste. Comme aujourd'hui !

M. Roger Roucaute. Alors, quand accepterez-vous le grand et vaste débat que nous réclamons sur l'ensemble des problèmes de l'énergie ? A notre avis il n'est pas suffisant d'examiner cette importante question uniquement par le biais d'une discussion budgétaire limitée. Aussi nous insistons pour que ce débat s'instaure au cours de la présente session.

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. Roger Roucaute. Dans la situation présente, le charbon ne représente-t-il pas la base même de la sécurité d'approvisionnement en énergie du pays ?

En 1972, la consommation française de charbon s'est élevée à 46 millions de tonnes, dont un tiers provenait de l'importation. Cela montre que du fait de votre politique, la France est et sera de plus en plus dépendante de l'étranger pour l'essentiel de son approvisionnement énergétique.

C'est ainsi que nous avons appris dernièrement qu'un contrat, dont les termes viennent d'être révélés à Johannesburg, prévoit qu'un million et demi de tonnes de charbon seront livrées en 1974 et 1975 à l'industrie sidérurgique française. Ces livraisons sont destinées aux installations de Fos-sur-Mer, lesquelles sont situées tout près du bassin minier du Gard dont, monsieur le ministre, vous avez signé l'arrêt de mort pour ces toutes prochaines années, alors qu'il est loin d'être épuisé, ainsi que vous le déclariez ce matin, puisque ses réserves sont évaluées à environ 200 millions de tonnes.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je précise tout de suite qu'il s'agit d'importations de charbon à coke et qu'il n'y en a pas dans le bassin des Cévennes.

M. Roger Roucaute. Monsieur le ministre, s'il n'y a pas de charbon à coke dans le bassin des Cévennes, c'est parce que déjà, en exécution de votre politique, les puits de charbon gras ont été fermés. Et maintenant on nous dit : « Il n'y a plus de charbon à coke. Il n'y a que des charbons maigres » ! Evidemment, c'est un raisonnement très facile, mais en fait c'est le résultat de votre politique. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Ce sont les faits : je suis obligé de vous les rappeler car vous les ignorez trop souvent.

Un député communiste. C'est vous le responsable !

M. Roger Roucaute. Il reste que nos besoins en charbon s'accroissent et que pour les satisfaire, on est obligé d'augmenter les importations au fur et à mesure que diminue notre propre production.

Trois facteurs essentiels se conjuguent pour favoriser un changement dans l'orientation de l'actuelle politique énergétique française, donc pour le maintien en activité de nos bassins miniers :

Premièrement, l'expansion des besoins énergétiques ;
Deuxièmement, les aléas de notre approvisionnement pétrolier et l'augmentation rapide des coûts ;

Troisièmement, la nécessité d'économiser des devises.

Pour parvenir à la liquidation complète de notre industrie charbonnière, la thèse officielle mise en avant par le Gouvernement est celle de la rentabilité et des prix de revient.

Les charbonnages, c'est vrai — mon ami M. Depietri le disait ce matin — demeurent tributaires d'une aide de l'Etat. Mais cette dernière doit être considérée comme une contribution à la sécurité de notre approvisionnement énergétique. C'est donc une œuvre de solidarité nationale.

On parle toujours des subventions ou des aides apportées par l'Etat à l'industrie charbonnière, mais celle-ci n'est pas seule à en bénéficier. Les autres formes d'énergie reçoivent aussi des aides multiples, directes ou indirectes. N'est-ce pas le cas pour la promotion de l'énergie nucléaire — ce qui est normal —, la prospection pétrolière et la construction de ports pétroliers de grande capacité ? Le Gouvernement n'accorde-t-il pas des dotations en capital à des sociétés pétrolières, comme Elf-Erap, par exemple ?

M. le ministre du développement industriel et scientifique. C'est une entreprise nationale.

M. Roger Roucaute. Certes, mais les houillères aussi ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

L'intérêt national, l'équilibre économique du pays, la sécurité de ses approvisionnements et la défense de notre monnaie exigent donc que la totalité des ressources énergétiques nationales soient exploitées rationnellement.

La production nationale de charbon représente la base de la sécurité d'approvisionnement énergétique. S'il est vrai que la sauvegarde de cette base exige un sacrifice financier, il n'en reste pas moins qu'une pénurie d'énergie imposerait à l'économie nationale une charge beaucoup plus lourde. Voilà pourquoi nous déclarons que la liquidation de la production nationale de charbon et la fermeture définitive de nos puits de mine sont contraires à l'intérêt national.

Monsieur le ministre, la politique charbonnière poursuivie depuis quinze ans a été une erreur, une erreur du point de vue économique en même temps qu'elle était contraire à l'intérêt national et à l'indépendance nationale. Il ressort de vos propos de ce matin, après ceux du Premier ministre au cours de sa tournée en Bourgogne, que vous avez l'intention de poursuivre dans la même voie. Voilà ce qui nous paraît grave pour le pays.

Eh bien, non ! monsieur le ministre, nos régions minières n'acceptent pas d'être transformées en désert économique. Nos populations du Gard n'acceptent pas la fermeture, en 1974, du puits de Saint-Florent-sur-Auzonnet, le plus moderne du bassin, pour l'aménagement duquel des sommes considérables ont été investies ces dernières années. Les populations de nos régions minières veulent continuer à vivre dignement et voir disparaître les incertitudes qui pèsent sur leur emploi.

Votre politique a des conséquences dramatiques pour l'ensemble des communes de nos bassins miniers : le chômage s'accroît rapidement, l'avenir est bouché pour la jeunesse, le petit commerceériclille, le mouvement démographique est en régression.

Enfin, il va de soi que le maintien en activité du bassin des Cévennes va de pair avec une industrialisation complémentaire rendue indispensable par la récession qui sévit depuis des années dans les charbonnages.

Il s'agit donc d'un problème d'intérêt à la fois national et régional, avec tous les aspects sociaux et humains qu'il comporte. C'est pourquoi, nous opposant à votre politique, nous nous prononçons pour une autre politique énergétique et minière nationale...

M. Pierre Lepage. Laquelle ?

M. Roger Roucaute. ... pour l'utilisation rationnelle des richesses de notre sous-sol et pour la réanimation et le développement économiques des régions minières par une industrialisation de complément. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Beck.

M. Guy Beck. Mes chers collègues, « les nécessités mal comprises du développement industriel ou de la construction de logements peuvent, si l'on n'y prend garde, aboutir à une détérioration durable et irréversible du visage de la France... »

« Une politique de diffusion des implantations industrielles et de dispersion de l'habitat paraît la seule issue propre à nous permettre d'échapper à la fatalité concentrationnaire... »

« L'emballage de la société industrielle pourrait bien, en effet, nous conduire à un enfer... »

« Dans cette affaire... l'Etat doit s'élever au-dessus des féodalités... »

Ces quelques phrases ont retenu l'attention de ce côté de l'Assemblée... (L'orateur désigne la gauche de l'hémicycle.)

M. Pierre Lepage. Et de l'autre côté aussi !

M. Guy Beck. ... oui elles recueillent aussi, messieurs, j'en suis convaincu, l'adhésion unanime de l'autre côté, aujourd'hui à la vérité bien clairsemé alors que se déroule pourtant un débat capital pour l'avenir de la nation.

M. Gérard Braun. Merci pour les présents !

M. Guy Beck. Car les nobles objectifs que je viens de définir n'émanent pas de moi, mais de vous, monsieur le ministre, alors qu'il n'y a pas si longtemps vous étiez président de la commission des finances.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je ne les ai pas oubliés !

M. Guy Beck. Je tenais à vous les rappeler tout de même, car vous constaterez tout à l'heure quelques manquements de votre part en la matière.

Cette déclaration solennelle avait d'ailleurs cinq autres signataires. Ils sont de qualité : M. Alain Peyrefitte, M. Hubert Germain — comme vous devenus ministres depuis — M. Alexandre Sanguinetti, chargé aujourd'hui d'animer et de secouer votre mouvement...

MM. Pierre Lepage et Jacques Piot. Il n'en a pas besoin !

M. Guy Beck. ... MM. Foyer et Lemaire, enfin, c'est-à-dire en un mot, tous les présidents des grandes commissions de la précédente législature.

M. Pierre Lepage. Vous ne faites que de bonnes citations. C'est bien !

M. Guy Beck. Mais je me devais de les rappeler, d'autant que je partage certains de ces objectifs oubliés. Vous le verrez tout à l'heure.

C'est dire, monsieur le ministre, qu'il vous appartient de mettre en œuvre une politique si bien définie hier, dans un domaine devenu le vôtre.

J'ai déjà eu l'occasion de souligner devant vous, à la commission de la production et des échanges — et vous en êtes convenu — le rôle d'animation et de coordination de votre ministère. Or les moyens dont vous disposez, tels qu'ils apparaissent tant dans votre budget que dans celui de vos collègues, ne vous permettent malheureusement pas d'atteindre les buts que vous vous étiez assignés hier.

Pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit, au premier chef, dans notre société moderne : une moitié du territoire vouée à l'enfer concentrationnaire d'une société devenant peu à peu inhumaine ; l'autre moitié vouée à la lente et inexorable disparition de ceux qui tentent encore d'y subsister.

Seules, en effet, la création d'activités nouvelles, l'implantation d'entreprises industrielles, fussent-elles de dimensions réduites, dans nos zones rurales, constitueront autant de points d'ancrage en maintenant une densité suffisante de population pour que puissent s'y développer les infrastructures commerciales, sociales et culturelles indispensables à une vie normale.

Certes, M. Jérôme Monod vient de déclarer, il y a deux ou trois jours, qu'il faut décentraliser les grandes administrations.

Certes, M. Olivier Guichard reconnaissait, le 25 septembre dernier, à la conférence européenne des ministres chargés de l'aménagement du territoire, qu'« une politique qui se satisferait d'aider de quelques subsides les régions défavorisées tout en laissant la nature continuer de favoriser celles qui le sont déjà, cette politique ne l'emportera pas sur la nature. Elle aura coûté cher sans grand profit. Il faut avoir le courage de brider le développement naturel ».

Mais désormais, les déclarations officielles, si haut que soit le rang de leurs auteurs, ne suffisent plus. Les populations concernées s'irritent et réclament des actes.

Pour mener à bien une véritable politique de diffusion des activités, les privilèges doivent disparaître devant l'intérêt national, et devant lui doivent s'incliner ceux pour qui le profit demeure la raison majeure.

Il faut aussi la nette prise de conscience d'une nécessaire solidarité nationale, au même titre qu'elle s'exerce au travers de la coopération entre les peuples.

Vous avez été, monsieur le ministre — il y a six ou sept ans — le grand maître de la coopération française. Vous avez pu alors mesurer l'immense effort humain, matériel et financier consenti par notre pays, avec le très large accord du Parlement, en faveur des populations sous-développées du tiers monde.

Comment ne pourriez-vous pas alors discerner aujourd'hui que, si nous n'y prenons garde, une partie de notre territoire s'acheminera peu à peu vers l'état d'abandon de ces pays lointains que nous nous efforçons fermement de faire émerger de leur dénuement ?

Aussi apparaît chaque jour plus pressante la nécessité de susciter, dans le cadre de nos frontières, un semblable esprit de solidarité de la part des secteurs géographiques les plus favorisés à l'égard de ceux qui le sont moins.

Or la solidarité de la nation s'exerce au moyen de son budget. Cela n'apparaît point dans celui qui nous est présenté.

Pour réaliser la décentralisation industrielle, les nationalisations ouvriraient une voie permettant de briser les féodalités que vous avez vous-même dénoncées.

Certes, je ne me hasarderai pas à vous convaincre de vous engager aujourd'hui dans cette voie !

Mais il serait dès maintenant possible de subordonner l'octroi d'avantages fiscaux, de prêts bancaires et de subventions à l'obligation faite aux entreprises de s'installer dans des zones déterminées.

Mon ami Alain Bonnet, député de la Dordogne, a demandé devant la commission des finances que les conseils généraux puissent continuer à attribuer des primes pour inciter les industriels à s'installer dans nos régions défavorisées. Ceci n'est plus possible aujourd'hui, le ministre de l'économie et des finances refusant que les primes continuent d'être versées. Les trésoriers-payeurs généraux auraient reçu des instructions dans ce sens. Il conviendrait de supprimer cette interdiction.

D'autre part, nous rappelons que l'article 9 de la loi de finances rectificative pour 1971 a exonéré de l'impôt les bénéfices industriels et commerciaux réalisés en métropole s'ils sont investis dans les départements d'outre-mer. Nous suggérons donc que la même exonération soit appliquée si les investissements ont lieu, en métropole, dans des zones à déterminer.

Telles sont quelques-unes des mesures urgentes qui s'imposent si nous ne voulons pas voir une partie de notre territoire abandonnée.

Ce risque est particulièrement grave dans les zones rurales essentiellement à vocation d'élevage, en raison du sous-équipement, de l'insuffisance des prix agricoles et de l'insécurité du lendemain.

J'ai déjà souligné devant vous, à la commission de la production et des échanges, l'urgence d'une action en faveur de l'industrialisation en milieu rural.

Nous souhaiterions voir aussi se développer là un tourisme d'air pur à la faveur de congés plus fréquents et, un jour, plus longs. Cela ne sera pas raisonnablement possible sans l'implantation d'activités qui offriront à notre jeunesse les moyens de demeurer sur place ou d'y revenir, donnant ainsi à tous de nouvelles raisons d'espérer.

Les moyens d'atteindre les objectifs majeurs que je viens de présenter devant vous n'apparaissent pas dans le projet de budget qui nous est soumis, vous comprendrez qu'il ne soit pas possible au groupe des socialistes et des radicaux de gauche de lui accorder ses suffrages. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, veuillez m'excuser si je remonte à la tribune, mais je prends l'engagement d'y rester moins longtemps que ce matin. (Sourires.)

L'importance et le nombre des interventions ne me permettront pas, et je le regrette, de répondre à toutes les questions, souvent particulières, qui m'ont été posées. Je tenterai néanmoins, mesdames, messieurs, de vous apporter le plus de précisions possible, quitte à vous faire parvenir les autres par le moyen que vous souhaiterez.

En écoutant les différents orateurs, j'ai fait deux constatations. La première, c'est que, en tout, l'excès est un défaut.

Si les accusations portées contre notre politique, de manière souvent excessive et injuste, étaient vraies, comment expliquer la santé de notre économie, et tout particulièrement de notre industrie...

M. Jacques Piot. Très bien !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. ... attestée par les chiffres que j'ai rappelés ce matin et qui, à vrai dire, n'ont été contestés par personne ?

Au reste, lorsque nous parlons des progrès brillants de l'industrie française, on peut ne pas nous croire. Mais qui le dit de la manière la plus nette ? Ce sont les experts étrangers, les futurologues allemands, les experts japonais, un institut de recherche soviétique et, tout récemment encore, cela a été confirmé au niveau le plus élevé par le chef du gouvernement de l'Union soviétique.

M. Jacques Piot. Alors, messieurs ?

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Deuxième constatation : il y a quelques contradictions entre les critiques qui nous sont adressées. D'un côté — pour ne prendre qu'un exemple — on nous reproche de fermer les mines, d'un autre côté on nous reproche le coût des mesures nécessaires à la reconversion des mineurs. Eh bien ! messieurs, puisque certains d'entre vous m'ont demandé de choisir, je me permets de demander aux opposants de choisir d'abord.

MM. Pierre Lepage et Jacques Piot. Très bien !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. J'en viens maintenant aux observations très intéressantes présentées par MM. les rapporteurs et auxquelles je n'ai pas répondu ce matin. Mais, comme ils l'ont eux-mêmes constaté, c'est déjà chose faite pour beaucoup d'entre elles.

D'abord, M. Schloesing a posé un problème de principe et de méthode qui ne concerne pas uniquement mon budget. Il ne m'appartient donc pas de le résoudre seul, mais il me semble difficile de ne pas donner brièvement mon sentiment, ne serait-ce, monsieur le rapporteur spécial, que parce que j'étais, il y a peu de temps, président de la commission des finances de cette assemblée, comme M. Beck a bien voulu le rappeler, et que le ministre d'aujourd'hui n'a nullement oublié le président d'hier.

Vous vous êtes plaint des retards apportés par mes services dans leurs réponses à vos questions.

Il est vrai que certains retards ont été constatés. Tout en les regrettant, je me permettrai d'indiquer à l'Assemblée que plus de 350 questions ont été posées, dont certaines ont exigé de véritables recherches d'archives, puisqu'elles portaient sur des exercices budgétaires bien antérieurs à celui sur lequel vous aurez à prendre votre décision, questions dont l'étude a réclamé à peu près trois mois de travail à mes services. Ce retard est certes regrettable mais je crois qu'il est explicable et je voulais vous en donner publiquement l'explication.

Vous avez, d'autre part, déploré que certaines réponses aient été censurées — c'est le mot que vous avez employé — et vous en avez donné la preuve matérielle.

Me souvenant des remarques que j'avais été amené à faire moi-même lorsque j'étais rapporteur, puis président de la commission des finances, je tiens à dire que de telles censures sont en effet inexcusables, mais qu'elles ne sont pas le fait de mon administration.

M. Alain Bonnet. Et la solidarité gouvernementale ?

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Vous avez ensuite suggéré de développer le contrôle sur place que vous avez vous-même pratiqué plusieurs fois. Cette idée me paraît très intéressante.

C'est ainsi que la commission de la production et des échanges a souhaité examiner les conditions dans lesquelles se faisaient certains rejets au centre atomique de la Hague. Je me suis employé à faciliter son travail et je tiens à dire ici que je ne vois aucun inconvénient, mais bien plutôt des avantages à ce que des contrôles de cette nature se multiplient, dans l'intérêt commun du Parlement et du Gouvernement.

D'autre part, j'ai été très attentif à ce que M. Schloesing a dit de l'Institut de développement industriel. Je crois lui avoir déjà en grande partie répondu ce matin. J'ajouterai simplement que je ne crois pas, comme il l'a indiqué, qu'on puisse parler à ce sujet d'échec.

L'I. D. I. a prouvé largement son utilité. Plus de 1.000 entreprises sont venues spontanément lui demander d'intervenir, montrant ainsi, comme l'avait expliqué le Gouvernement lors de sa création, qu'il répondait à un besoin spécifique : remédier à la faiblesse chronique des fonds propres dans les entreprises de taille moyenne, faiblesse qui les contraignait à freiner leur développement ou les conduisait parfois à passer sous contrôle étranger.

Que d'autres organismes cherchent maintenant à répondre aux mêmes besoins et proposent aux entreprises de porter une part de leur capital est un signe du succès de l'I. D. I. et témoigne que le besoin que nous avions décelé en créant cet Institut n'avait rien d'artificiel.

A vrai dire l'I. D. I. a un rôle catalyseur et les besoins sont tels qu'il n'y a certainement pas trop de plusieurs organismes pour les satisfaire.

Je tiens à souligner aussi que l'I. D. I. a veillé très scrupuleusement — nous l'avons vivement encouragé dans ce sens — à ne s'intéresser qu'aux affaires en bonne santé. L'I. D. I. n'est pas le financier des « canards boiteux ». Je rappellerai une nouvelle fois que si nous n'avions pas exclu une participation de l'I. D. I. dans l'affaire Lip, ce n'était évidemment pas dans la société Lip « ancienne manière », mais dans une société restructurée où toutes les conditions auraient été réunies pour assurer l'équilibre d'exploitation.

Quant à l'avenir, qui est la préoccupation essentielle de la commission des finances, je répète très clairement que toutes les dispositions ont été prises pour que l'I. D. I. puisse poursuivre sa mission qui est, en effet, très loin, monsieur le rapporteur, d'être terminée.

Une augmentation de capital de 100 millions de francs est déjà intervenue cette année. J'ai demandé au mois de juillet dernier à l'Institut de préparer un plan de cinq ans pour mieux préciser ses besoins. Il doit me remettre incessamment un rapport qui permettra alors au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires, comme le souhaite la commission que je serai heureux de tenir informée si elle le désire.

D'ores et déjà, les autorisations de programme disponibles sont largement suffisantes pour autoriser le Trésor public à suivre la prochaine augmentation de capital quand elle sera décidée. C'est la raison pour laquelle nous ne vous avons pas demandé de crédits cette année.

Je voudrais rappeler maintenant à l'intention de MM. les rapporteurs les principes qui nous guident en matière de crédits d'action de politique industrielle.

Il s'agit d'abord de faire participer l'ensemble d'une profession à une action de développement ou de restructuration, ce qui nous conduit à accorder ces crédits aux professions — je tiens à le préciser car le contraire a été dit à tort tout à l'heure — et non aux entreprises et dans la seule mesure où la profession intéressée consent elle-même un effort financier substantiel. C'est ce qui explique le caractère subsidiaire de ces crédits. Certains se sont étonnés de leur montant souvent faible, mais c'est précisément parce que ces crédits doivent servir de catalyseurs pour déclencher des opérations plus importantes.

C'est la raison pour laquelle nous réservons ces crédits d'action de politique industrielle aux opérations nouvelles, estimant que l'action une fois lancée doit être supportée en totalité par la profession sans aucune aide de l'Etat. C'est aussi le motif pour lequel nous ne suivons pas l'affaire, tout comme nous n'intervenons pas, d'autre part, dans les domaines où existe déjà une procédure publique.

J'ai compris, d'après les remarques que MM. les rapporteurs ont bien voulu faire, notamment M. Julien Schwartz, que leurs objections ne portaient pas sur les principes de notre politique, mais surtout sur le fait qu'ils n'avaient pas obtenu à temps les renseignements qu'ils souhaitaient sur ces actions de politique industrielle. Depuis lors, sur les très nombreux dossiers qui ont fait l'objet de demandes d'explications, je crois que toutes les précisions utiles ont été données.

En ce qui concerne l'Entreprise minière et chimique, j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que les données nouvelles de la concurrence internationale et le retournement récent du marché mondial des engrais avaient conduit le Gouvernement à examiner de nouveau la politique qu'il pouvait suivre à l'égard de cet établissement.

Il apparaît ainsi que l'effort de rationalisation et de modernisation entrepris depuis plusieurs années permet maintenant aux mines de potasse d'Alsace de commencer à tirer parti du redressement des cours mondiaux et d'affronter dans de bien meilleures conditions, en Europe, la concurrence des productions canadiennes de plus en plus pénalisées par la hausse des frêts maritimes.

En ce qui concerne la chimie, domaine qui vous préoccupe le plus, le Gouvernement a donné pour mission au nouveau président du directoire qu'il a désigné le mois dernier d'étudier les possibilités d'un rapprochement des activités chimiques de la société Azote et produits chimiques et de ses diverses filiales avec un autre groupe français de ce secteur et de me faire un rapport dans un délai de six mois. Je parle bien, monsieur Schwartz, d'un autre groupe français : il n'y a aucune décision préconçue de notre part, je tiens à le préciser ici de la manière la plus solennelle. Dans un tel cadre, le secteur chimique de l'Entreprise minière et chimique pourrait valoriser les investissements de modernisation et de diversification que la crise récente de la chimie, et plus particulièrement celle des engrais, n'avait pas permis d'utiliser dans des conditions souhaitables de rentabilité.

L'effort de financement de l'Entreprise minière et chimique a sans conteste été important. Loin d'être consenti en pure perte, il a permis de sauvegarder un potentiel considérable et surtout de préserver, comme certains parlementaires le savent bien, un niveau d'emploi satisfaisant dans des régions qui ne peuvent compter sur le développement d'autres activités industrielles.

La commission a, d'autre part, jugé inopportune, dans le même ordre d'idées, la poursuite de l'aide à la Compagnie des potasses du Congo.

Les aléas inévitables de la reconnaissance d'un gisement souterrain profond n'ont effectivement pas permis de déceler les caractéristiques tout à fait particulières du gisement de sylvinite qu'exploite la Compagnie des potasses du Congo. De ce fait, son démarrage a été difficile, et malgré une certaine amélioration, les recettes de l'entreprise équilibrent tout juste les dépenses directes d'exploitation et ne permettent pas de faire face au renouvellement nécessaire du matériel d'exploitation.

L'éventualité d'un arrêt d'activité peut donc être envisagé très sérieusement. Cet arrêt poserait néanmoins des problèmes économiques et politiques graves au gouvernement congolais. Opéré dans de mauvaises conditions, il pourrait affecter la coopération entre la France et le Congo.

Le Gouvernement doit donc rester attentif à ce problème, d'autant que d'autres pays, de divers horizons, ne manqueraient pas d'accentuer ces éventuelles difficultés, en vœux qu'ils sont de ce que nous avons réalisé dans cette zone, notamment dans le domaine pétrolier.

En ce qui concerne l'usine d'enrichissement de l'uranium, si M. Schloesing a pu s'étonner que je n'aie pas donné de chiffres ni de calendrier précis à ce sujet, qu'il sache que nous avons la ferme intention de proposer cette création à nos partenaires européens. Actuellement, nous étudions le devis du projet et je pense que dans les prochaines semaines nous en connaissons toutes les données. Le Parlement sera bien entendu aussitôt informé de la teneur exacte des propositions que nous pourrions faire, avec l'espoir qu'ils les accepteront, aux autres pays européens.

Monsieur le président Lecanuet, j'ai beaucoup apprécié le talent avec lequel vous avez présenté votre critique de notre politique énergétique. Mais en tant que membre du Gouvernement, en tant que gaulliste et, si vous le permettez, en tant qu'honnête homme, je tiens à vous dire que deux de vos observations m'ont choqué et même blessé.

En premier lieu, vous reprochez au Gouvernement de ne pas avoir dit la vérité aux Français sur notre situation énergétique. Je ne peux pas admettre que vous nous accusiez de déguiser la vérité puisque ce matin même, devant l'Assemblée nationale, j'ai décrit, à l'occasion de cette discussion budgétaire, la situation exacte de notre pays dans le domaine de ses approvisionnements énergétiques. Bien entendu, à travers le Parlement, c'était à l'ensemble des Français que je m'adressais pour leur faire part de la situation réelle de nos ressources et de nos possibilités.

En second lieu, vous nous avez reproché le manque de dignité de notre politique de l'énergie que vous reliez à la situation effectivement préoccupante des approvisionnements de l'Europe au regard des pays producteurs et notamment des pays arabes, et vous attribuez notre position relativement favorable au caractère mercantile de notre politique étrangère.

Mesdames, messieurs, il faut rappeler que notre politique à l'égard des pays du Proche-Orient, telle qu'elle a été proposée par le général de Gaulle et par ses gouvernements au pays et au Parlement, qui a bien voulu l'approuver pendant de nombreuses années, a toujours été et continue d'être essentiellement motivée par la conviction qu'a la France de la nécessité de maintenir l'équilibre entre les pays du Proche-Orient et d'y préserver la paix, envers et contre tous. Que cette politique

ait des retombées économiques positives pour notre pays, eh bien ! je crois que nul n'a le droit de nous le reprocher ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Certains — dont vous n'êtes pas, monsieur Lecanuet — ont parlé à ce sujet de Munich économique ou de colonialisme à rebours. Je dénie à ces hommes, qui se trouvent avoir été précisément et des munichois et des colonialistes, le droit de faire aux gaullistes que nous sommes le moindre reproche à ce propos. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et je demande à ces hommes : « Que voulez-vous ? La reconquête de l'Algérie, ou la politique de la canonnière ? Ayez au moins la franchise de le dire. »

Vous avez, d'autre part, successivement et contradictoirement accusé le Gouvernement d'abandonner sa politique énergétique aux mains des sociétés pétrolières, des pays producteurs, et, dans le domaine nucléaire, aux mains des Etats-Unis. Vous nous reprochez de ne pas faire aujourd'hui les gestes nécessaires pour faire profiter nos partenaires européens des acquis de notre politique.

Permettez-moi de vous adresser, à mon tour, les critiques qui doivent être faites à l'encontre d'un raisonnement dont l'ambiguïté et les contradictions me paraissent être les traits essentiels.

Dans le domaine pétrolier, nous nous sommes efforcés de faire partager à nos partenaires notre conception du contrôle du marché par la puissance publique. Nous avons été le premier pays européen — et l'un des seuls — à nous donner les moyens de contrôler efficacement toute l'activité pétrolière. C'est le contraire même de la politique de laisser-faire et de démission que vous stigmatisez.

Nous avons, grâce à cette réglementation, institué des stocks de quatre-vingt-dix jours — qu'il faudra peut-être accroître ultérieurement, je suis bien d'accord avec vous — mais nos partenaires viennent seulement de nous suivre dans cette voie qu'ils ont refusée pendant de longues années.

Où est notre faute, ici ? Est-ce d'avoir montré le bon exemple ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Au sujet de l'énergie nucléaire, vous nous reprochez, monsieur le président Lecanuet, de ne pas avoir inscrit, en 1962, la filière graphite-gaz dans un programme européen.

Je ne vais pas rouvrir le dossier de cette filière, ce qui serait inutile. Qu'il me soit permis seulement de dire que ce reproche me paraît une vue de l'esprit : à aucun moment nos partenaires n'ont manifesté d'intérêt pour cette technique dont l'usage nous aurait confinés dans un cadre étroitement national avec une probabilité très grande d'étiollement de notre industrie, pour laquelle, vous le savez bien, l'exportation est vitale, si elle veut être à la mesure de ses concurrents.

Contre beaucoup et peut-être contre vous-même — si vous vous intéressez à la question à cette époque — nous avons œuvré à une réorientation qui s'imposait pour nous donner toutes nos chances, tant au niveau européen qu'au niveau mondial. Ce virage aurait pu être pris avant 1969 si des forces importantes ne s'y étaient opposées. Aujourd'hui, notre industrie est prête à répondre à l'accélération souhaitée par les pouvoirs publics, par le Gouvernement et, si je comprends bien d'après ce débat, par l'ensemble du Parlement.

Notre industrie est prête à faire le nécessaire, sans jouer un rôle de second plan, pour que les forces européennes soient utilisées au mieux. Elle garde la maîtrise de son avenir, tout particulièrement vis-à-vis des Etats-Unis puisque, grâce à l'acquis technique et à la compétence du Commissariat à l'énergie atomique, elle pourra dominer rapidement les techniques actuelles et ne pas être assujettie à recourir durablement à des techniques étrangères ; le succès obtenu avec *Phénix* dans la technique des neutrons rapides en témoigne avec éclat. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à la valeur et aux qualités des techniciens et ingénieurs du Commissariat à l'énergie atomique. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Certes, il faut de l'uranium enrichi, comme vous l'avez souligné. Mais, dans ce domaine aussi, comme je l'indiquais il y a un instant à MM. les rapporteurs, nous n'avons pas attendu pour rechercher une solution européenne, à un double titre : d'abord, en ouvrant l'entreprise à des partenaires européens et en cherchant à y intéresser le maximum de clients européens grâce à l'action de l'E. D. F. ; ensuite, en proposant aux promoteurs de la technique de centrifugation de coordonner nos efforts pour que, chacun adaptant son programme en fonction des nécessités de l'Europe, l'Europe puisse valoriser au mieux ses atouts techniques, tant dans l'immédiat avec la diffusion gazeuse que peut-être demain — nous sommes d'accord — avec la centrifugation.

Cette proposition, je l'ai clairement faite au mois de mai dernier lors de la réunion de Bruxelles, tant à mon collègue allemand qu'aux autorités européennes. A ce moment-là, je n'ai trouvé aucun écho et je n'ai recueilli que des refus. J'espère maintenant que cette proposition sera acceptée, tout au moins qu'elle sera étudiée.

En tout cas, vous conviendrez avec moi que l'Europe ne peut actuellement s'en remettre uniquement à la technique de centrifugation, dont nul ne peut dire avec certitude quand elle sera industriellement compétitive. J'espère que les efforts considérables que nous avons consentis pour porter la technique de diffusion gazeuse à un niveau élevé d'efficacité permettra à Eurodif, association européenne s'il en fût, d'engager une réalisation rapide.

Vous nous demandez de jouer le jeu de la solidarité européenne, monsieur le président Lecanuet. Nous sommes d'accord, mais nous demandons plus que jamais qu'elle ne soit pas à sens unique. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Il va sans dire que nous nous rencontrons sur de nombreux points. Vous souhaitez une grande politique de l'énergie ; nous sommes d'accord, mais vous l'évoquez, et nous la faisons. (Sourires.) Vous souhaitez le développement du civisme des Français ; nous sommes également d'accord, et c'est pourquoi, aujourd'hui même, j'ai fait appel à ce civisme. Vous souhaitez enfin qu'intervienne une réaction véritablement européenne ; c'est ce que le Président de la République a demandé, ainsi que vous avez bien voulu le rappeler.

Rien n'est perdu, avez-vous dit. C'est vrai, car nous pensons aussi que demain tout sera possible entre hommes de bonne volonté. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. Jea. Lecanuet. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interroger ?

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Lecanuet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Lecanuet. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir répondu à mes questions. Vos réponses éclairent les divergences de nos analyses respectives. Je ne reprends la parole que sur un point.

Au début de votre propos, nous n'avons reproché de laisser entendre que vous ne dites pas la vérité aux Français. Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu sur ce point : je doute personnellement que la France ne soit pas exposée à des restrictions d'énergie plus grandes que celles que vous avez annoncées ce matin.

Si vous vous sentez en droit de me contredire, je vous demande alors de confirmer que la France ne sera exposée à aucune réduction, notamment en matière de pétrole, plus importante que celles que vous avez indiquées ce matin. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Tel était mon propos sur la vérité à dire aux Français : quelles disciplines devront être demandées aux Français, surtout — et je vous remercie de votre conclusion — si vous entendez situer l'effort de la France dans la solidarité avec nos partenaires européens ? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis, et M. André Fanton. Solidarité réciproque !

M. Jean Lecanuet. Bien entendu.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je prends acte, monsieur le président Lecanuet, de votre mise au point.

Comme je l'ai indiqué ce matin — et je me permets d'insister à nouveau sur ce point — les engagements que nous avons pris et que nous prenons devant le Parlement et devant le pays valent évidemment pour le court terme.

M. Jean Lecanuet. Ah !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Il n'y a sur ce point aucune équivoque possible et aucune des contradictions que certains ont voulu trouver entre l'alarmisme de tel ministre et le désir de tel autre de rassurer et de conforter l'opinion.

Nous sommes dans une situation essentiellement mouvante. Nous pouvons actuellement assurer une consommation normale aux Français. Nous souhaitons, bien entendu, que ces possibilités demeurent telles dans l'avenir, mais nous ne pouvons prendre aucun engagement définitif.

M. Jean Lecanuet. Je vous remercie de cette précision qui éclaire notre débat sur la vérité à dire aux Français.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. La voilà, monsieur Lecanuet.

M. Jean Lecanuet. Elle est à court terme.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Nous n'avons jamais dit le contraire.

M. Jean Lecanuet. La précision était utile.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je crois avoir répondu à l'essentiel de l'intervention de M. Depietri, qui était essentiellement axée sur la production charbonnière. Lorsqu'il a évoqué les importations de charbon que nous faisons ou que nous ferions, je pense qu'il a eu quelque distraction en disant qu'elles étaient, en toute hypothèse, originaires des pays où régnaient les trusts. En effet, j'avais précisé ce matin que nous nous adressions et que nous nous adresserions en particulier à la Pologne pour les assurer.

M. César Depietri. Cela fait dix ans qu'on entend cela, monsieur le ministre.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je vous ai donné ce matin toutes les explications et toutes les précisions à ce sujet.

Vous avez souhaité que la mise en œuvre du programme commun de la gauche nous permette de sortir de nos difficultés énergétiques. (*Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*) Là encore je reviens aux sources et je citerai la ligne unique consacrée par ce programme au problème de l'énergie.

M. Guy Ducoloné. Vous ne savez pas lire !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur Ducoloné, vous avez été imprudent.

M. Guy Ducoloné. Mais non !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Voici en effet ce que je lis : « Les secteurs de l'énergie et des transports seront restructurés et développés ». C'est tout, messieurs ! (*Mouvements divers. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Il m'appartient tout de même — malgré la longueur de mes interventions, dont je vous prie de m'excuser encore — d'apporter quelques précisions sur notre politique de reconversion et de dire notamment à MM. Depietri, Darias et Roucaute que c'est avec beaucoup de surprise — j'ai même été un peu scandalisé — que j'ai entendu certains de leurs propos.

Vouloir faire croire que tout est possible dans le domaine de l'extraction est une contre-vérité — vous le savez parfaitement, messieurs — qui révèle une sorte de spéculation sur la crédulité des citoyens en général et des mineurs en particulier.

Je me suis efforcé, là aussi, de vous dire la vérité. Elle est simple : il n'y a pas de possibilité physique de trouver dans nos gisements plus de charbon qu'ils n'en contiennent. Le Nord-Pas-de-Calais, le Centre-Midi ne sont pas la Pennsylvanie, la Nouvelle-Galles-du-Sud, ni même la Ruhr, elle aussi d'ailleurs en récession. Les effets oratoires ne peuvent rien contre cette évidence, que je regrette comme vous. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

On m'a aussi reproché ma « désinvolture » à l'égard de la conversion. Je ne peux accepter ce qualificatif qui, je l'espère, n'est que de circonstance dans la bouche de l'orateur.

Je ne vais pas dresser un bilan complet de toutes les mesures prises pour faire de cette conversion une action sérieuse, une action de responsabilité. Je dirai seulement que plus de 8.000 emplois, ont déjà été créés et sont occupés par les seuls mineurs, que des infrastructures sont mises en place, notamment la rocade minière et l'autoroute du Nord. Il suffit aussi d'énumérer rapidement certaines mesures sociales : des primes de conversion qui peuvent atteindre un an de salaire ; le versement de primes couvrant les frais de déménagement, plus une indemnité de réinstallation ; le maintien de la rémunération pendant le stage de formation professionnelle ; le versement d'une prime supplémentaire en fin de stage ; la garantie du salaire à 90 p. 100 de son niveau antérieur dans le nouveau métier, pendant un an ; le maintien des avantages en nature ; l'absence de licenciement autoritaire ; l'allocation anticipée de retraite.

Tout cela, mesdames, messieurs, est-ce de la désinvolture ?

M. César Depietri. Et les jeunes qui vont travailler en Allemagne ?

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Le Gouvernement, soucieux de mener cette indispensable politique à son terme dans les meilleures conditions sociales pos-

sibles vient d'ailleurs de décider, avec l'accord unanime — je dis bien « unanime » — des organisations syndicales, d'améliorer sensiblement le régime des aides dans les trois domaines suivants : d'abord, s'il le désire, le mineur changeant d'emploi continuera à bénéficier du régime de la sécurité sociale minière ; ensuite, la perte résultant de la fin des prestations de logement et de chauffage sera compensée proportionnellement à la durée effective des services miniers ; enfin, la garantie contre l'instabilité éventuelle de l'emploi de conversion sera améliorée.

Un projet de loi relatif au maintien du régime de la sécurité sociale minière sera discuté lors de la présente session. C'est dire, mesdames, messieurs, que la décision vous appartient.

M. Ligot s'est préoccupé de la situation du ministère du développement industriel et scientifique.

Ainsi que je l'ai rappelé ce matin, peut-être un peu brièvement, le ministère joue toujours ce rôle d'animateur de la politique industrielle souhaité par M. Ligot et plusieurs de ses collègues. Depuis un an et demi, un comité de politique industrielle a été consacré à des problèmes qui vont de l'espace à l'industrie française des camions. Des comités ont été formés pour étudier les mines, les télécommunications ; un autre est en préparation précisément pour la mise au point d'un dossier sur l'enrichissement de l'uranium.

C'est dire que le ministère continuera à assumer le rôle moteur qui est dans sa vocation même. A ce sujet, je répondrai simplement à M. Ligot, qui est orfèvre en la matière et connaît bien ce ministère, que nous entendons exercer ce rôle pleinement, et dans le cadre même de nos responsabilités. Il ne s'agit pas, pour nous, de nous substituer au ministère de l'économie et des finances, qui a normalement une vue globale de l'économie, pour régler des questions de crédit ou de prix. Ce que nous souhaitons — et c'est ce que nous avons obtenu — c'est que notre voix, la voix de l'industrie, soit entendue, lors de l'établissement des premiers arbitrages, par M. le ministre de l'économie et des finances, et éventuellement par M. le Premier ministre.

Nous n'avons pas l'intention non plus, en développant notre action régionale — je réponds ainsi à quelques autres orateurs — de nous substituer au ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Nous voulons seulement que la voix de l'industrie soit légitimement entendue parmi toutes celles que ce ministère doit écouter avant de mettre en œuvre sa politique, notamment les voix qui parlent en faveur des emplois et de la rénovation rurale.

M. Ligot a également posé un problème très important sur lequel, pour ne pas abuser de votre patience, je ne répondrai pas aussi en détail que je le pourrais : l'approvisionnement français en matières premières.

Je rappelle simplement, comme pour l'énergie, que la France ne dispose pas sur son territoire de ressources minières en rapport avec l'indispensable développement de son industrie. Si, en 1973, notre pays se situe au cinquième rang mondial pour le produit national brut, il ne vient qu'au quatorzième rang pour la production minière, substances énergétiques incluses.

En fait, la France n'est exportatrice nette que pour le nickel, la potasse et le soufre. La balance commerciale est à peu près équilibrée pour l'aluminium et laisse un solde positif pour le fer. Le minerai de manganèse est totalement importé, mais cette charge est compensée, pour une valeur sensiblement égale, par les exportations de ferro-manganèse. En revanche, pour tous les autres métaux, minerais et substances non métalliques, le solde est plus ou moins largement déficitaire.

Quelles actions avons-nous entreprises, mesdames, messieurs, pour favoriser l'approvisionnement de notre pays ?

Je rappelle sommairement que le Plan non ferreux adopté en 1970 et que le Plan cuivre, que nous poursuivons et pour lequel nous vous avons demandé des crédits supplémentaires cette année, doivent nous permettre de pallier les plus graves de ces inconvénients.

M. Ligot a également évoqué la situation du secteur de la mécanique et particulièrement de la machine-outil, qui préoccupe d'ailleurs très légitimement plusieurs autres parlementaires.

Je ne suis pas aussi pessimiste que M. Ligot sur la situation de la machine-outil. En effet, au niveau des structures, certains regroupements sont déjà intervenus, qui renforcent la position des entreprises dans ce secteur jusqu'à présent trop différencié ; d'autres regroupements pourront intervenir prochainement. D'autre part — je le disais ce matin — nous avons entrepris une action vigoureuse en faveur de la machine-outil à commande numérique. Les résultats sont très satisfaisants, puisque la demande de ce type de machine croît maintenant très fortement et nous permet de combler progressivement le retard que nous avons pris dans ce domaine vis-à-vis de nos principaux concurrents.

M. Ligot a aussi parlé de la voiture électrique. Je lui rappelle que notre ministère s'intéresse depuis plusieurs années à cette technique et qu'il a accordé différents concours afin d'accélérer les études menées de plusieurs côtés, dans l'espoir de déboucher dès que possible sur des techniques industrielles.

M. Coulais m'a posé de nombreuses questions de principe, fort intéressantes.

Il lui a semblé que, parfois, notre méthode pour atteindre les objectifs de la politique industrielle n'était pas suffisamment claire et que nous ne savions pas choisir nettement. Or les priorités auxquelles nous nous attachons sont parfaitement claires et évidentes : ce sont les priorités du VI^e Plan. Ce que nous cherchons, lorsque nous ne pouvons pas attendre en même temps certains objectifs — ce dont nous sommes bien conscients — c'est tout simplement à les hiérarchiser.

Je précise, d'autre part, que nous voulons mener une politique adaptée aux réalités régionales. C'est pourquoi nous cherchons à avoir comme interlocuteurs directs non seulement les syndicats professionnels, mais aussi et surtout les entreprises en tant que telles, pour connaître les véritables problèmes des sociétés de toutes tailles.

Vous avez souhaité un dispositif régional de protection et d'action. Nous cherchons à être de plus en plus préventifs, ainsi que vous le désirez très légitimement, à nous situer de plus en plus, comme disent les techniciens, en amont pour les entreprises en difficulté, afin d'éviter certains problèmes délicats et même douloureux.

M. Le Foll et M. Chevènement ont évoqué l'affaire Lip. Je vous en ai déjà parlé très souvent. Je suis tout prêt à en parler de nouveau et j'aurai l'occasion, en toute hypothèse, de le faire en répondant aux questions orales qui m'ont été posées à ce sujet. Si elles n'ont pas encore été appelées, ce n'est pas de mon fait, c'est parce que l'Assemblée, qui est maître de son ordre du jour, ne les a pas inscrites à cet ordre du jour. (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Guy Ducoloné. C'est le Gouvernement qui est maître de l'ordre du jour.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Toutefois, je présenterai immédiatement deux remarques.

Lorsque M. Le Foll évoque le démantèlement, auquel nous serions attachés, de l'entreprise Lip, je lui réponds par une constatation : c'est le vote du personnel qui a, en fait, provoqué ce démantèlement. En effet, dans le plan initial du Gouvernement, revu ensuite à la demande de M. Giraud, nous avions nous-mêmes accepté la formule du groupement d'intérêt économique qui devait permettre précisément de lutter contre ce démantèlement, et c'est la politique du pire, suivie je ne sais trop pourquoi — sinon pour d'obscures raisons ou le nihilisme, sans doute, l'emporte — par une majorité des salariés de Lip, qui a conduit à la situation actuelle, que je regrette profondément. En tout cas, s'il faut parler de démantèlement, je constate que pour le moment il y a un démantèlement syndical et que le principal acteur en est M. Piaget.

M. Pierre Mauger. C'est Piaget le fossoyeur !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Quant à l'Institut de développement industriel, l'I.D.I., j'ai déjà répondu à M. Chevènement par les explications que j'ai fournies au rapporteur : l'Etat n'a aucun désir de s'effacer dans cette affaire. Les crédits ne font pas défaut puisque nous répondons et continuerons de répondre aux demandes présentées par l'I.D.I. pour toutes les affaires nouvelles. Et demain, lorsque nous pourrons, comme nous le souhaitons, faire renaître une industrie française horlogère de qualité, en y intégrant peut-être certains éléments de l'actuelle société Lip, nous savons que l'I. D. I. répondra à notre appel.

A M. Ducoloné, j'indique qu'un certain freinage de l'accroissement des entreprises et des créations d'emplois dans la région parisienne est le fruit de la politique générale du Gouvernement, qui a toujours été conduite avec l'accord du Parlement. On ne peut pas à la fois vouloir lutter contre la métropole inhumaine qu'est Paris et laisser se développer une activité industrielle secondaire qui, en créant des emplois, maintient la population.

Je suis donc surpris des propos de M. Ducoloné alors que, dans les départements, ses amis ne cessent de reprocher au Gouvernement de ne pas suffisamment pratiquer une politique de décentralisation industrielle. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Guy Ducoloné. Croyez-vous que c'est en déshabillant Pierre que l'on habille bien Paul ?

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Il ne s'agit pas de cela.

Par exemple, vous critiquez l'intervention de l'I. D. I. en faveur de la société Ratier. Dois-je vous rappeler que, sur le plan local, le parti communiste et la C. G. T. ont protesté auprès du Gouvernement contre une baisse du plan de charge de cette société et qu'ils ont exigé l'intervention de l'Institut de développement industriel ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Là encore, messieurs, mettez-vous au préalable d'accord entre vous !

M. André Fanton. M. Ducoloné ne parlait que pour la cellule de Boulogne-Billancourt !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Vous avez évoqué, monsieur Ducoloné, les importants problèmes de Renault. C'est pour moi l'occasion de réaffirmer notre estime à l'égard non seulement de la Régie mais aussi de l'ensemble des entreprises nationales, que, contrairement à ce que prétendent certains d'entre vous, nous avons bien l'intention de continuer à soutenir, comme le prouve encore ce projet de budget.

Dois-je rappeler à M. Ducoloné que Renault-machines-outils, filiale de la Régie, produit des machines-outils très spécialisées et ne peut donc faire face à tous les besoins de la Régie, qui sont très variés, que Renault-machines-outils fait de gros efforts à l'exportation et qu'il a déjà obtenu des résultats intéressants ?

Je dirai à M. Michel que nous sommes tout à fait conscients des problèmes qui se sont posés pour l'Electricité de France et pour le Commissariat à l'énergie atomique. S'agissant de ce dernier établissement il n'était plus possible, après une phase très importante de croissance, de continuer à lui imprimer un rythme aussi soutenu.

L'essentiel, et je le préciserai jeudi prochain, c'est que l'E. D. F. et le Commissariat puissent exercer pleinement leur mission. Or le programme électronucléaire très audacieux que j'ai tracé tout à l'heure prouve qu'en cette matière également nous tiendrons nos promesses.

M. Roucaute souhaite que s'engage un grand débat sur l'ensemble des problèmes de l'énergie. Pour ma part, j'y suis tout prêt. Il suffit que l'Assemblée en prenne l'initiative, par exemple par la voie des questions orales, comme l'a fait le Sénat l'an dernier. Des sénateurs de toutes les formations politiques m'ont en effet posé des questions sur notre politique énergétique et j'y ai volontiers répondu. Je suis prêt à faire de même avec l'Assemblée nationale.

M. Roger Roucaute. J'ai déjà déposé des questions orales à ce sujet.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Eh bien ! j'y répondrai.

M. Beck a manifesté une préoccupation d'animation rurale dont je comprends parfaitement la légitimité et qui est aussi la nôtre. J'ai indiqué ce matin qu'un groupe de travail avait été constitué dans notre ministère, en liaison avec les services de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, pour étudier précisément les conditions de l'industrialisation en milieu rural. Il y a là un problème fondamental, et c'est effectivement l'une des leçons que nous pouvons retirer de l'affaire Lip. De plus en plus les jeunes de nos campagnes souhaitent trouver des emplois sur place. Il y a quelques années — et nous le constatons dans la province qui nous est commune et qui a une vieille tradition d'émigration — les jeunes acceptaient d'aller à Paris, dans l'Est ou dans d'autres régions déjà très industrialisées pour chercher des emplois. Aujourd'hui, en Bretagne, comme en Limousin, ils demandent des emplois sur place. C'est là un des problèmes fondamentaux que doit régler cette commission.

M. Pierre Pranchère. Car vous ne les avez pas résolus !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Voilà, mesdames, messieurs, les quelques réponses que je voulais donner. Vous m'excuserez de n'avoir pu satisfaire aux questions très nombreuses qui m'ont été posées. Vous aurez pu néanmoins constater notre désir de poursuivre notre politique industrielle, avec sans doute des points faibles mais aussi avec des zones très larges d'action, et j'espère que nous pourrons le faire avec votre appui. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

M. le président. Le vote sur les crédits concernant le développement industriel est réservé jusqu'à l'examen des crédits concernant le développement scientifique.

A la demande de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant les amendements n^{os} 141, 93 et 144 portant sur les crédits du ministère du développement industriel et scientifique inscrits au titre IV de l'état B et au titre V de l'état C.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis, a présenté un amendement n^o 141 ainsi conçu :

« Réduire de 200.000 francs les crédits du titre IV de l'état B. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Cet amendement a pour objet de diminuer la dotation de la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises.

Le chapitre 43-02 prévoit pour 1974 une dotation de 5.721.000 francs, en diminution de 100.000 francs par rapport à 1973.

Votre rapporteur a constaté, en examinant le budget de 1973 de la fondation, qu'au regard d'un montant de ressources s'élevant à 8.741.000 francs, le total des dépenses n'avait atteint que 7,5 millions de francs, le solde positif ayant été utilisé pour créer un fonds de roulement. A supposer que la totalité des dépenses de la fondation en 1974 s'élève mécaniquement de 10 p. 100 pour tenir compte de la hausse des prix, on aboutirait à une dépense de 8.250.000 francs. Si les contributions des fondateurs privés restent stables et que le Parlement accepte la dotation inscrite au chapitre 43-02, le solde positif serait de 381.000 francs. En fait, il serait nettement supérieur puisqu'en 1973 un million de francs a été accordé par la Fondation au Groupement d'enseignement et de recherche sur le management européen pour une action de trois ans et que cette dépense ne se renouvellera donc pas en 1974.

Par conséquent, les crédits d'aides diverses au système d'enseignement de gestion seront certainement bien inférieurs dans le budget de la fondation de 1974 que dans celui de 1973.

Dans ces conditions, il est raisonnable de demander que la dotation budgétaire de la Fondation soit diminuée de 200.000 francs. Dans l'hypothèse que j'ai indiquée, le budget de cet organisme présenterait encore un solde positif de 181.000 francs et son fonds de roulement pour 1974 atteindrait 1.422.000 francs, soit 17 p. 100 du budget total.

Dans les hypothèses de la Fondation pour 1974, sur un total de dépenses de 8,7 millions de francs, 1,4 million de francs n'est pas encore affecté. Cette somme irait à nouveau à des subventions en faveur d'établissements privés. Or la Fondation n'a pas à jouer durablement ce rôle. Si des subventions doivent être accordées à des écoles privées, il faut que les bénéficiaires apparaissent au moment du vote du budget et non l'année suivante. La Fondation joue en l'occurrence un rôle d'écran et personne ne s'étonnera que cet écran n'améliore pas la clarté budgétaire.

Il faut que les organismes bénéficiant de crédits budgétaires sachent qu'ils n'ont pas de droits acquis et que leur existence ne peut conduire à dissimuler les bénéficiaires des aides publiques derrière des budgets présentés sommairement.

C'est pourquoi la commission de la production et des échanges a approuvé à l'unanimité cet amendement et demande à l'Assemblée nationale de l'adopter à son tour.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Louis Sallé, vice-président de la commission. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement et n'est donc pas habilitée à donner un avis.

M. le président. La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je précise que la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises doit se constituer, en accord avec les fondateurs, un fonds de roulement équivalant à trois mois de fonctionnement, compte tenu des difficultés de trésorerie qu'elle a eu à supporter lors des exercices précédents.

En effet, les subventions relatives à un exercice donné parviennent à la Fondation à la fin du premier trimestre, ce qui entraîne des frais financiers en raison de l'importance du découvert bancaire. La somme de 1,2 million de francs mise en réserve à la fin de 1973 correspond à ces besoins de trésorerie.

D'autre part, on assiste à une augmentation de la participation des fondateurs privés — si je puis dire — par rapport à celle de l'Etat. Cette dernière diminuera de toute manière de 100.000 francs en 1974 par rapport à 1973, tandis que les « privés » porteront leur participation de 2,7 millions de francs en 1972 à 2,9 millions de francs en 1973 et à un peu plus de 3 millions

de francs pour 1974. C'est la preuve que les participants privés trouvent un intérêt accru à l'activité de la Fondation, et une réduction, même indicative, du crédit prévu au budget du ministère du développement industriel et scientifique pourrait avoir le caractère d'un désaveu de principe pour cette activité, ce que je ne souhaite pas.

C'est pourquoi je vous demande, mesdames, messieurs, de ne pas suivre votre commission et de ne pas accepter cet amendement.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Je ne suis pas en droit de retirer un amendement de la commission. Je voudrais cependant indiquer que cet amendement ne remet pas en cause les actions de la Fondation nationale pour la gestion des entreprises. Il revêt l'aspect d'un amendement de principe puisque la participation des fondateurs privés atteint à peine la moitié de la subvention de l'Etat. Aussi, malgré notre réduction de 200.000 francs, le fonds de roulement de la fondation serait encore de 1,421 million de francs.

Je laisse l'Assemblée juger.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 141.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Papon, rapporteur général, et M. Schloesing ont présenté un amendement n^o 93 libellé comme suit : « Réduire les crédits de paiement du titre V de 94 millions de francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Ces crédits concernent l'Institut de développement industriel et les autres actions de politique industrielle.

Si cet amendement a été déposé, c'est que, d'une part, la commission estimait qu'elle n'avait pas obtenu d'informations suffisantes sur la situation et les perspectives de l'I. D. I.; et que, d'autre part, son rapporteur spécial n'avait pas reçu les renseignements qu'il avait sollicités.

Je ne puis retirer cet amendement, mais nos critiques ayant été apaisées, il appartiendra à l'Assemblée de juger si les explications du ministre lui ont paru convaincantes.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 93.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Capdeville et les membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et apparentés ont présenté un amendement n^o 144 libellé comme suit :

« 1. — Réduire de 107 millions de francs les autorisations de programme au titre V.

« 2. — Réduire de 29 millions de francs les crédits de paiement du titre V. »

La parole est à M. Capdeville.

M. Robert Capdeville. Il s'agit des crédits destinés aux interventions effectuées par l'Etat dans le cadre des actions de politique industrielle visées au chapitre 54-92.

Ces crédits sont en effet nettement insuffisants pour permettre toutes les interventions indispensables à une politique efficace d'aménagement du territoire.

Dans cette moitié de la France, dont parlait M. Beck, et malgré les efforts entrepris par les collectivités locales, les organismes consulaires et les services administratifs, la politique de décentralisation et de décongestion de la région parisienne et des grands centres industriels est un échec.

Il importe que l'industrialisation soit reconnue par le comité interministériel de l'aménagement du territoire comme une des priorités nationales et que le Gouvernement élabore une politique volontariste d'envergure. Pour cela, il faut des crédits massifs, une autre appréhension du problème, des directives plus souples et propres à éviter les inconvénients du système actuel, qui fait que dans mon département, par exemple, sont classées en zone A les régions à vocation agricole alors qu'échappe à ce classement une région considérée comme industrielle depuis cent ans, mais où paradoxalement, malgré la proximité d'importants barrages, l'énergie électrique coûte plus cher qu'elle ne coûte en moyenne dans les autres départements et qui, jusqu'à ce jour, n'a bénéficié que des belles paroles d'un commissaire à l'industrialisation dont les discours sont restés sans effet.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que l'industrialisation en milieu rural serait étudiée par un groupe de travail. Cela ne fera qu'un de plus !

Pour notre part, nous demandons autre chose. Des crédits massifs et une autre politique : tel est le but de notre amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Louis Sallé, vice-président de la commission. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement. Elle ne peut donc émettre un avis à son sujet.

Je dirai toutefois, à titre personnel, que cet amendement me paraît budgétairement sans objet. En effet, les crédits destinés à l'aménagement du territoire figurent dans le budget des charges communes et non pas dans celui du développement industriel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du développement industriel et scientifique.

Le Gouvernement s'associe aux remarques présentées par M. le vice-président de la commission des finances.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 144. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Compte tenu de la réserve des votes sur les titres, nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique concernant le développement industriel.

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL,

F.O.R.M.A., B.A.P.S.A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Bertrand Denis. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis, pour un rappel au règlement.

M. Bertrand Denis. Monsieur le président, le budget de l'agriculture est, comme on dit familièrement, un « gros morceau ». Sans doute, leverez-vous la séance dans un quart d'heure en raison de la conférence des présidents qui doit se réunir à dix-neuf heures. Ne vaudrait-il pas mieux la lever dès maintenant, quitte à fixer la prochaine séance à vingt et une heures ?

M. le président. Mon cher collègue, il n'est pas sûr que la conférence des présidents, compte tenu d'un ordre du jour particulièrement chargé, puisse fixer la prochaine séance à vingt et une heures.

D'autre part, M. le ministre de l'agriculture et du développement rural est présent au banc du Gouvernement.

Mieux vaut donc donner immédiatement la parole au premier des rapporteurs, ce qui nous permettra de gagner du temps.

La parole est à M. Godefroy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture et le développement rural.

M. Pierre Godefroy, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le rapport écrit que j'ai déposé au nom de la commission des finances sur le budget de l'agriculture et du développement rural comporte d'abord un examen général des crédits, ensuite un exposé des points qui ont particulièrement retenu l'attention de la commission, enfin les observations et les propositions de la commission.

Je me bornerai à vous en retracer les grandes lignes, assorties de réflexions et éventuellement d'interrogations. Bref, je ne dirai pas tout ; je m'efforcerai modestement de dire quelque chose. (Sourires.)

Première remarque préliminaire : comme chaque année, il faut regretter la dispersion des crédits destinés à l'agriculture et souhaiter que leur affectation soit à l'avenir plus clairement définie, afin que soient mieux connues les parts respectives de l'agriculture proprement dite et du milieu rural.

Deuxième remarque préliminaire : le budget qui nous est soumis paraît convenable et les choix qu'il traduit n'appellent aucune contestation fondamentale, sauf pour l'enseignement agricole. Les crédits prévus pour l'année 1974 s'élèvent à 25.355,10 millions de francs contre 22.168,52 millions de francs en 1973, soit une progression de 14,37 p. 100, qui est nettement supérieure à la progression de l'ensemble du budget national.

Venons-en maintenant au cœur du sujet : un budget pour quelle agriculture ? Et, cette agriculture, en quel pays et en quel temps ?

Le processus d'intégration des activités agricoles dans une économie moderne et dynamique est un fait quasi accompli. Il n'y a plus d'autarcie. Restent les difficultés du passé, celles du présent et celles de l'avenir.

M. Méhaignerie, rapporteur pour avis, traitera certainement du revenu agricole. Je dirai, pour ma part, que si celui-ci s'est amélioré depuis quelques années, il subsiste évidemment des problèmes aigus de financement et des disparités entre les agriculteurs eux-mêmes.

L'Europe des Neuf nous offre la perspective de vastes marchés, mais aussi la certitude d'une âpre concurrence entre des agricultures très évoluées. A cet égard, il convient d'avoir quelques chiffres présents à l'esprit.

Le degré d'auto-provisionnement pour la viande bovine est de 111 p. 100 pour la France, de 223 p. 100 pour le Danemark et de 648 p. 100 pour l'Irlande ; il est pour la viande porcine de 86 p. 100 pour la France et de 507 p. 100 pour le Danemark.

Chacun sait que, dans la Communauté économique européenne, la parité économique postule la parité technique. C'est à la lumière de cette situation en devenir que la commission des finances a mis l'accent sur les trois points suivants qui lui ont paru essentiels.

En premier lieu, la recherche. Compte tenu de la stagnation des crédits en faveur de l'Institut de la recherche agronomique et de l'importance des actions à entreprendre, il conviendrait de majorer les crédits destinés à cet institut. En effet, les crédits prévus à ce titre pour 1974 ne paraissent pas dépasser, en francs courants, ceux de 1967. Au regard de l'évolution du niveau général des prix, il y a donc régression en la matière.

En second lieu, la sélection animale. Compte tenu de l'importance des actions entreprises et de celles qui restent à entreprendre, il conviendrait d'augmenter les dotations inscrites au chapitre 44-27. Bien que les subventions figurant à ce chapitre soient majorées de 10 p. 100, il apparaît qu'une telle augmentation est insuffisante en comparaison des besoins, notamment en ce qui concerne l'identification des animaux. Depuis plusieurs années, nous avons enregistré des progrès. Ne relâchons pas l'effort, car un élevage dynamique constitue un outil essentiel pour notre avenir. La prophylaxie va dans le même sens et j'enregistre au passage avec satisfaction que les crédits prévus à cet effet passent de 105,65 millions à 176,978 millions, soit une progression de 61,40 p. 100.

En troisième lieu, l'enseignement agricole. Compte tenu de la hausse du coût des prestations, il conviendrait de majorer le montant des subventions prévues en faveur de l'enseignement privé.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Pierre Godefroy, rapporteur spécial. De même, il serait souhaitable que le Gouvernement nous fournisse toutes les précisions utiles sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la carte scolaire.

M. Emmanuel Hamel. Assurément !

M. Pierre Godefroy, rapporteur spécial. La progression des dépenses de fonctionnement pour l'enseignement agricole sera en 1974 de 8,4 p. 100 alors que, pour l'ensemble du budget de l'agriculture, cette progression sera de 14,37 p. 100. En outre, près de la moitié de cette augmentation correspond à des mesures acquises. Seul le secteur des bourses bénéficie d'un effort non négligeable, avec 7,5 p. 100 d'augmentation, sans pour autant que la parité soit sur ce point établie entre le secteur public et le secteur privé.

En effet, pour le fonctionnement des établissements privés, la majoration est limitée à 1,4 p. 100 ce qui, dans bien des cas, condamnera ces établissements à l'asphyxie, s'il n'y est porté remède à temps.

Quelques remarques pour conclure dans les délais qui me sont impartis.

En ce qui concerne les calamités agricoles la subvention au fonds national de garantie passe de 68 à 78 millions de francs. L'action du Gouvernement est, semble-t-il, trop timide, et elle le sera encore, surtout au niveau de la subvention destinée à encourager les agriculteurs à s'assurer contre la grêle.

Pour le financement de la politique agricole commune, la contribution française au budget du F. E. O. G. A. s'élève dans le budget qui nous est soumis à 2.900 millions desquels il faut déduire 290 millions au titre des frais de recouvrement, ce qui fait un versement net de 2.610 millions.

Dans le domaine des actions économiques, force est de constater qu'un choix délibéré et massif a été opéré puisque ces actions passent d'une année sur l'autre de 362 à 639,07 millions de francs. Il s'agit d'orientations nouvelles que le Gouvernement entend privilégier, et d'abord de l'aide à l'agriculture de montagne. A ce titre les crédits passent de 25 à 206 millions de

francs. Il serait difficile de ne pas acquiescer à cette mesure d'intérêt national et, pour sa part, le rapporteur spécial de la commission des finances exprime une satisfaction sans réserve.

Pour terminer, je vous poserai, monsieur le ministre, une question qui n'est pas à proprement parler d'ordre budgétaire, mais dont tout le monde comprendra l'actualité. Face à la volonté des U. S. A. d'augmenter le volume de leurs exportations agricoles en direction de l'Europe, la position du Gouvernement français est bien connue ; mais, dans cette négociation entre les U. S. A. et la C. E. E., qui s'avère malaisée, la France sera-t-elle en mesure d'imposer le respect de la politique agricole commune, de ses principes et de ses mécanismes ? Je vous remercie à l'avance des éclaircissements et surtout des apaisements que vous pourrez nous apporter au cours du débat sur cette confrontation capitale tant pour les paysans d'Europe — c'est à dessein que j'emploie ce terme — que pour les seuls paysans de France.

Compte tenu de ces observations, mesdames, messieurs, je vous demande d'adopter les crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural, tout au moins pour la partie qui me concerne, la deuxième partie relevant de la compétence — dans tous les sens du terme — de mon collègue M. Soisson. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646) ; (rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et développement rural, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).

Agriculture et développement rural.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.).
Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
MARCEL CHOUVET.